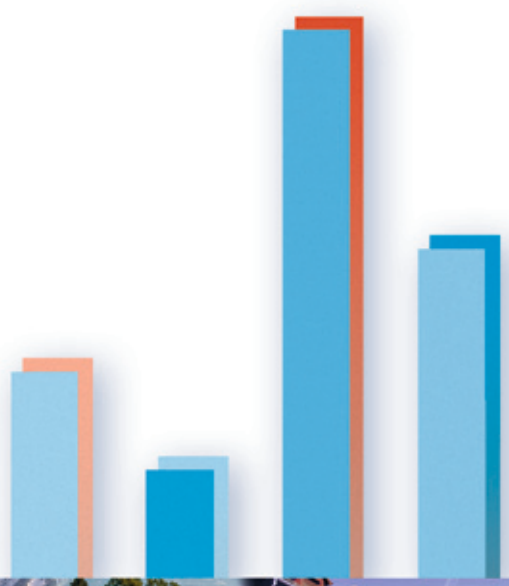




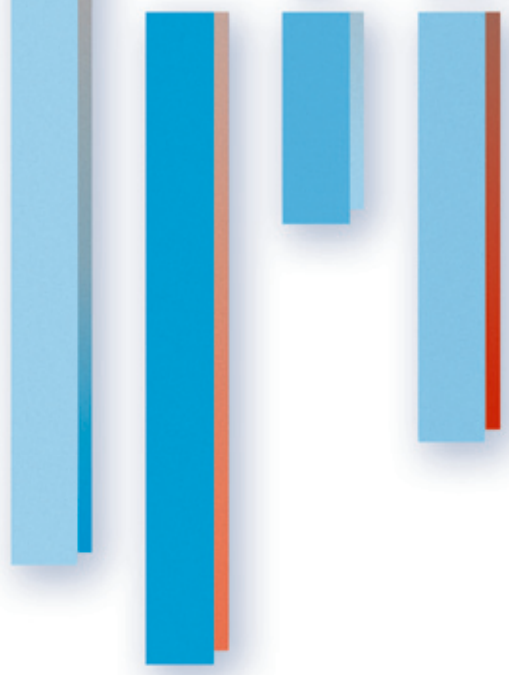
5

0



0

2



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

82e rapport annuel

Exercice 2005



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse intercommunale de pensions.

Sommaire

Conseil d'administration	5
Rapport d'activité	7
– Rapport du président	9
– Effectifs	11
– Bilan	12
– Exploitation	18
Comptes annuels	23
– Bilan	25
– Compte d'exploitation	26
– Annexe aux comptes	28
Assemblée des délégués	49
– Rapport de l'organe de contrôle	51
– Rapport de la Commission des comptes	52
– Ordre du jour de l'Assemblée des délégués	53
Inventaires	55
– Liste des immeubles	56
– Liste des employeurs	57
Appendice	63
– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2006	64
– Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP	66
– Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2006	67
– Âge de la retraite	68

Composition du Conseil d'administration

Composition à la publication

Président

M. Claude RECORDON *, syndic, Orbe (1998)

Vice-président

M. Dominique KASER **, boursier communal, Puidoux (1998)

Secrétaire (hors Conseil)

M. Francis HOSTETTLER, secrétaire municipal retraité, Yvonand

Représentante de l'État

Mme Monique MISCHLER, Lausanne

Membres

Mme Christine WULF *, municipale, Ollon (2002)

M. Etienne POGET **, préposé au contrôle des habitants, Nyon (2002)

M. Claude EMERY **, boursier communal, Ecublens (2003)

Mme Jacqueline SALLIN *, municipale, Avenches (2004)

Suppléants

M. Didier TENTHOREY **, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2000)

M. Philippe GANDER *, municipal, Lucens (2002)

M. Michel DARBRE *, municipal, Nyon (2002)

M. Christian MONOD **, secrétaire municipal, Buchillon (2002)

M. Jean-Pierre PERNET **, chef du personnel, Montreux (2003)

M. Laurent BALLIF *, municipal, Vevey (2004)

* représentant des employeurs

** représentant des assurés



Rapport du président

L'année 2005 aura été marquée par une performance globale de la CIP que nous pouvons qualifier d'excellente puisqu'elle se monte à 12.15%, contre 5.14% en 2004. Ces très bons résultats font remonter le degré de couverture OPP2 de 78.23% à 81.32%, malgré les premiers transferts de personnel des communes à l'Etat dans le cadre EtaCom.

En effet, au cours de cette année écoulée, 328 affiliés nous ont quittés pour rejoindre la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Le capital ainsi transféré s'est monté à Fr. 36'326'474.-. Rappelons que les fonds transférés représentent légalement les 100% de couverture et que, de ce fait, ces transferts ont une incidence négative sur notre taux de couverture.

Malgré cela, nous nous réjouissons de l'amélioration de notre taux de couverture.

Cependant, nous restons particulièrement attentifs à l'hypothétique opération « Police 2000 » qui pourrait également avoir des répercussions fâcheuses pour notre Caisse. Nous avons sensibilisé le comité de l'Union des communes vaudoises pour que soit intégrée, à l'avenir, dans toute nouvelle négociation entre l'Etat et les communes, la problématique de notre Caisse qui a été, volontairement ou non, totalement occultée par l'Etat dans la première phase des transferts de charges entre les communes et l'Etat. Nous le regrettons amèrement, car nous avons, très tôt, attiré l'attention des différentes parties sur cette problématique.

Un autre dossier est attentivement suivi par votre Conseil, celui de l'initiative Beck.

En effet, depuis quelque temps, la situation des caisses publiques, et donc, celle de la CIP, est de plus en plus sous les feux de l'actualité, que ce soit par voie de presse ou par le canal de la politique. La récente intervention du député Beck au Conseil national sur le taux de couverture des caisses publiques illustre parfaitement notre propos.

Le 20 juin 2003, M. Beck déposait en effet une initiative parlementaire demandant une modification de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) en vue d'exiger des caisses de pensions publiques un degré de couverture à 100% (capitalisation intégrale). Plus précisément, M. Beck souhaite l'abrogation de l'art. 69, al. 2 LPP qui – sous certaines conditions bien précises – autorise les caisses de pensions publiques à opter pour un autre système financier que celui de la capitalisation intégrale. Le 28 février 2005, le Conseil national a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire de M. Beck, contre l'avis de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS), qui l'a jugée excessive.

Cette initiative, potentiellement préjudiciable à notre caisse car elle impliquerait une recapitalisation financièrement difficile à supporter, est fort heureusement combattue par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) qui prépare actuellement une contre-proposition visant à établir une réglementation fédérale des systèmes financiers mixtes des caisses de pensions publiques.

Les principales dispositions de la contre-proposition étudiée par l'ASIP sont les suivantes :

- Maintien de l'autorisation par la législation fédérale des systèmes financiers mixtes.
- Détermination des conditions cadres relatives à l'application des systèmes financiers mixtes (caractère pérenne des institutions de droit public, garantie des prestations par une corporation de droit public suffisamment solide sur le plan financier).
- Mise en place au niveau cantonal ou communal d'une réglementation ad hoc pour les institutions de droit public qui ont recours à un système financier mixte.

Pour mémoire, le système financier mixte, appliqué depuis toujours par la CIP, se définit comme une combinaison du système de la répartition (les recettes de l'exercice – primes – servent à couvrir l'ensemble des dépenses – prestations et frais – de ce même exercice) et du système de capitalisation (les recettes de l'exercice sont, après déduction des risques et frais, mises en réserve pour financer les dépenses futures).

Dans un tel système, le degré de couverture, c'est-à-dire le ratio entre la valeur actuelle des placements de la caisse (actions, obligations, immeubles, etc.) et la valeur des engagements de la Caisse pour les actifs et les pensionnés (prestations de libre passage, rentes versées), doit être au moins égal à la part financée en capitalisation.

Si l'on se penche plus particulièrement sur le cas de la CIP, statutairement, la part financée en capitalisation est de 70% alors que la part financée en répartition est de 30%. Le degré de couverture de la CIP doit donc être au moins égal à 70%.

La CIP a su respecter ce principe de base puisque son taux de couverture a toujours été supérieur à 70%. A la date du 31 décembre 2005, il était même de 81.32%. La situation financière de notre Caisse est donc parfaitement saine, ce qui a été récemment confirmé par l'expertise technique effectuée par l'expert de la Caisse.

Gageons donc que les responsables de l'ASIP sauront convaincre nos élus politiques que l'initiative Beck va trop loin, mais qu'il est légitime d'améliorer la législation fédérale sur le financement des caisses de pensions publiques afin de mettre un terme à toutes les polémiques apparues ces derniers temps.

L'année 2006 sera également une année riche en événements pour notre Caisse. Une première révision des statuts sera proposée lors de l'Assemblée des délégués afin d'intégrer les dispositions, rendues nécessaires par le droit fédéral, de la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC26.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de l'OPP2, le législateur a laissé aux caisses de pensions un délai qui court jusqu'au 31 décembre 2007 afin de procéder aux adaptations réglementaires et statutaires qui s'imposent. Une deuxième révision de nos statuts sera donc organisée à cet effet courant 2007.

Enfin, nous soutenons pleinement toutes les démarches qui tendent à offrir des solutions aux personnes atteintes dans leur santé et en arrêt de travail afin qu'elles retrouvent, dans les meilleurs délais, tout ou partie de leurs facultés et qu'elles puissent reprendre une activité le plus rapidement possible.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration, notre secrétaire, la Direction ainsi que le personnel des Retraites Populaires pour leur engagement quotidien et pour la qualité de leur travail. Je me plais à relever, une nouvelle fois, l'excellence des relations que toutes ces personnes entretiennent tout au long de l'année.

M. Claude RECORDON, président

Effectifs

Employeurs

Quatre nouveaux employeurs se sont affiliés en 2005, conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir :

- la Commune d'Aclens ;
- le Triage des Auges, Servion ;
- l'Association scolaire intercommunale de l'établissement de Granges et environs ;
- l'Association régionale pour l'action sociale « région Nyon-Rolle ».

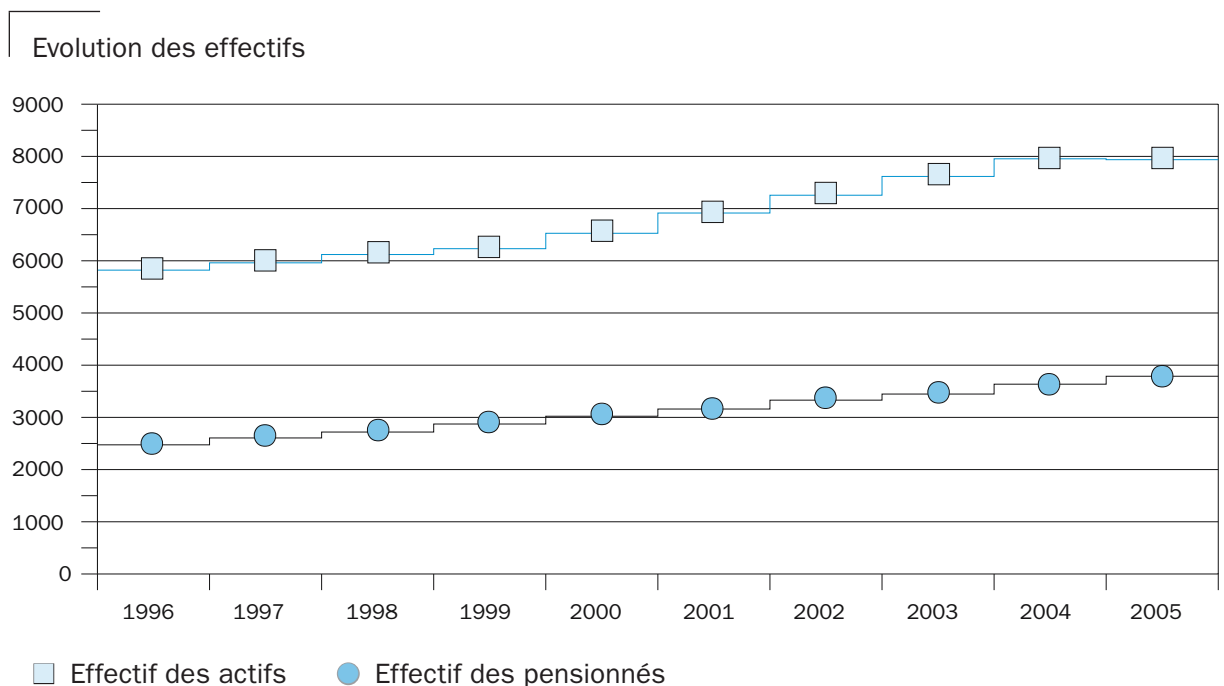
Actifs

Pour 2005, nous constatons une légère diminution nette de l'effectif de 17 unités portant l'effectif global à 7937 assurés au 1er janvier 2006 (dont 27 au plan risque et 427 au plan minimum LPP).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés est toujours en légère augmentation. Il se situe à 45 ans et 5 mois alors qu'il était de 44 ans et 11 mois lors de l'exercice précédent. Dans les appendices vous trouverez des indications détaillées relatives aux structures d'âges.

Pensionnés

L'effectif des pensionnés est quant à lui en augmentation de 165 unités. Au 1er janvier 2006, l'effectif global est de 3801 pensionnés (dont 13 au plan minimum LPP). Une page détaillée se trouve dans les appendices.



Bilan

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces dispositions visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2000, le Conseil d'administration, sur la base d'une analyse performances / risques, a décidé d'une nouvelle allocation tactique à atteindre au 31.12.2006 (l'allocation stratégique sera revue en 2006). En vertu de l'article 59a OPP2, les normes suivantes ont été déterminées :

- Une classe d'actifs comprenant les placements alternatifs (Hedge Funds), ce poste est inclus dans les valeurs réelles.
- Une classe d'actifs comprenant les placements non cotés (Private Equity), ce poste est inclus dans les valeurs réelles.

Cette nouvelle allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de 10 experts (7 banques et 3 consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- Utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur.
- Augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les investissements non traditionnels, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des actifs.

Conformément à l'article 59a OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autres, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50 et 51 de l'OPP2.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

La rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

Créances diverses à court et moyen terme

Ce poste comprend les créances à moins d'une année, la forte baisse constatée dans les comptes 2005 provient de la conversion des « avances AVS à récupérer » dans les capitaux de prévoyance. Une explication détaillée figure au point 5.7.1 de l'annexe aux comptes.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées de débiteurs suisses, des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

Une conjoncture bien orientée, expliquée par une activité exportatrice importante de la part de la Suisse, une consommation privée soutenue et des signes d'inflation mesurés n'ont pas conduit, contrairement aux attentes, à une hausse majeure des taux d'intérêt. En effet, l'année 2005 a été marquée par une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CIP ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2006. De plus, les critères de suivi des placements seront affinés.

Obligations de débiteurs étrangers

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs, avec 28 gestionnaires différents.

L'année 2005 a été marquée par la forte hausse de la devise américaine contre le franc suisse, soit une performance de plus de 15%. Lors de cette année nous avons pu constater une hausse modérée des taux courts et une baisse des taux longs, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Dans ce contexte, le portefeuille s'est très bien comporté en raison des éléments suivants:

- Bonne diversification des styles de gestion
- Bon choix de nouveaux placements collectifs
- Bonne performance des gestionnaires sélectionnés

La rentabilité du segment s'est révélée beaucoup plus importante qu'en 2004 en raison principalement de la fermeté du dollar US contre le franc suisse et de l'appréciation du portefeuille obligataire. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne.

En 2006, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion. De plus, les critères de suivi de placements seront affinés.

Actions de sociétés suisses

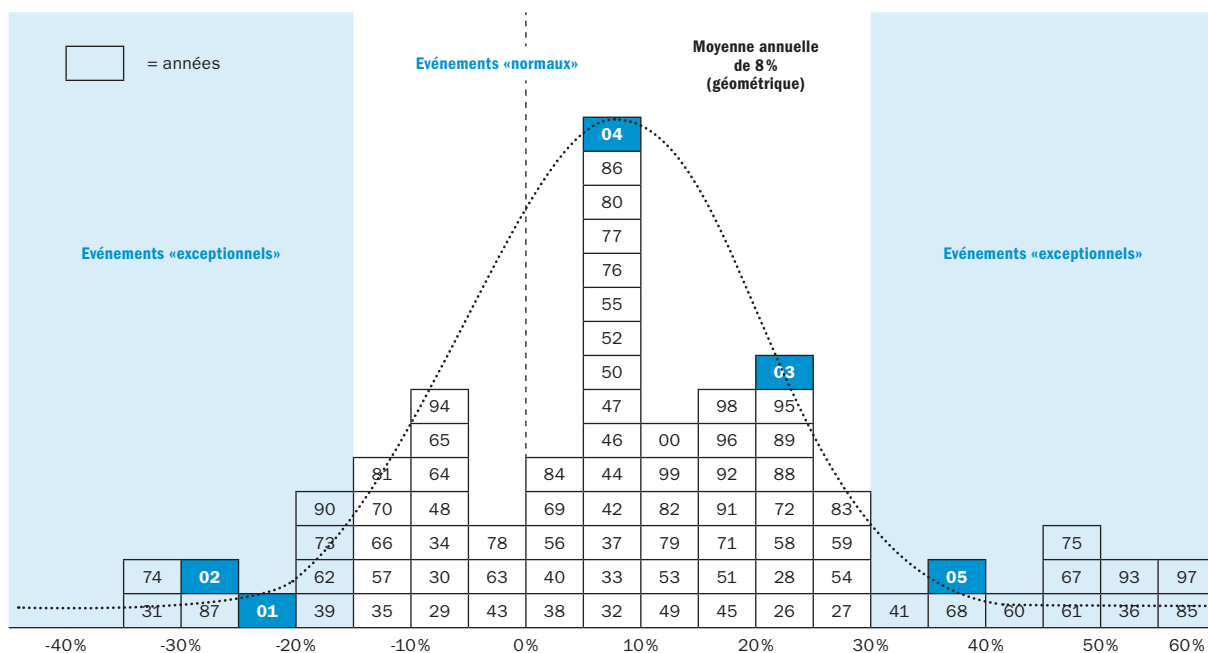
Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

Le marché suisse des actions clôture l'exercice 2005 en affichant une des plus fortes progressions de ces vingt dernières années. Cette troisième année de hausse consécutive peut être qualifiée d'exceptionnelle.

Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance proche des 34%. Dans ce contexte, des ventes ont été effectuées durant le deuxième semestre 2005 au fur et à mesure de la hausse du marché. A noter qu'une sur-pondération tactique dans le segment des petites et moyennes capitalisations a amené une contribution positive, principalement lors du 1er trimestre.

Pour l'année 2006, un environnement conjoncturel a priori favorable ne correspondra pas nécessairement à une appréciation continue du marché des actions suisses durant l'année. Dans ce contexte, la CIP va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et sur des investissements dans des placements collectifs bien diversifiés. Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu.

Performances annuelles du marché suisse des actions de 1926 à 2005 (données au 31.12.2005) (80 observations statistiques)



Sources: Bloomberg / Pictet

Actions de sociétés étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit de placements collectifs, avec 40 gestionnaires différents.

Malgré les chocs subis sur l'année 2005 (pétrole atteignant USD 70.- et événements climatiques aux Etats-Unis), les entreprises ont retrouvé une excellente santé et une forte rentabilité qui ont alimenté positivement la performance des actions étrangères.

La réorganisation du portefeuille entreprise à fin 2004 a fortement contribué à la très bonne performance durant l'année 2005 (+26%). De plus une bonne allocation tactique au niveau géographique a permis d'amener une contribution positive supplémentaire.

Comme pour les actions suisses nous avons procédé à des ventes, réalisées au fur et à mesure de la hausse du marché.

Pour 2006, la volonté de bien diversifier le portefeuille dans des placements collectifs de qualité devrait nous permettre d'être confiants pour cette année.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

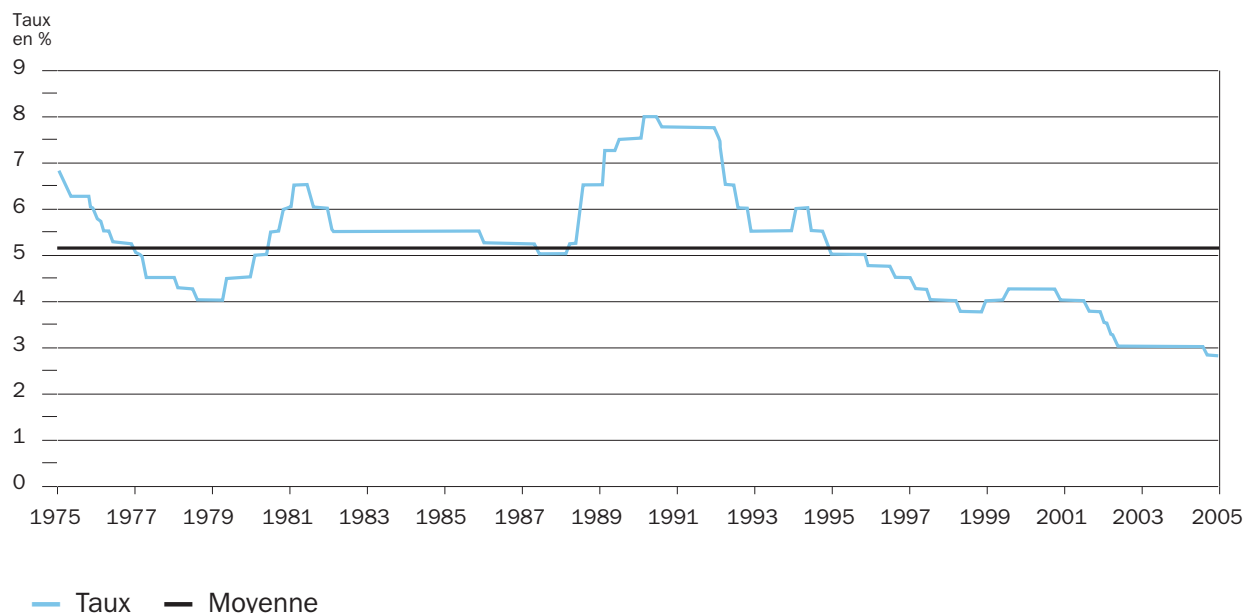
Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est conforme à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

La CIP ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant les avantages pour la clientèle en matière de stabilité, de frais, d'amortissement, etc.

En 2006, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière et ceci par des actions ponctuelles.

Evolution des taux hypothécaires de 1975 à 2005



Immobilier suisse

Immeubles

Au 31 décembre 2005, la Caisse est propriétaire de 85 immeubles. Ceux-ci abritent 1'679 appartements, 30'341 m² de surfaces commerciales et 2'299 places de parc et garages.

Immobilier direct		CHF
Solde au 31.12.2004		449'022'724.65
Constructions terminées :		
Néant		0.00
Orio 6/Cousson 3, Romanel-sur Lausanne (économie sur prévision coût de construction)		-10'246.75
Travaux à plus-value lors de rénovations :		456'471.20
Adaptation du prix de revient :		
Néant		0.00
Non réalisé :		
Gain en capital brut		2'592'722.00
Solde au 31 décembre 2005		<u>452'061'671.10</u>
Immobilier direct, investissements non traditionnels		
Solde au 31.12.2004		4'000'000.00
Mouvements de l'année		0.00
Solde au 31 décembre 2005		<u>4'000'000.00</u>
Immobilier direct, investissements en cours		
Solde au 31.12.2004		3'999'725.10
Travaux	12'271'147.70	
Consolidations	-15'703.80	
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	<u>-185'919.50</u>	12'069'524.40
Solde au 31 décembre 2005		<u>16'069'249.50</u>
Immobilier direct, terrains en développement		
Solde au 31.12.2004		5'744.50
Transfert dans le compte investissements en cours		-5'744.50
Solde au 31 décembre 2005		<u>0.00</u>
Placements collectifs		
Solde au 31.12.2004		880'000.00
Mouvements de l'année		0.00
Solde au 31 décembre 2005		<u>880'000.00</u>
Correctif d'actif		
Solde au 31.12.2004		-4'557'627.58
Dissolution de l'année		721'837.00
Solde au 31 décembre 2005		<u>-3'835'790.58</u>
Le correctif d'actif est passé de CHF 4'557'627.58 à CHF 3'835'790.58. Il concerne uniquement les immeubles subventionnés		
Immobilier suisse au 31 décembre 2005		469'175'130.02
Immobilier direct et investissements en cours		472'130'920.60
Placements collectifs		880'000.00
Correctif d'actif		-3'835'790.58

Hedge Funds

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements dans les actions et les obligations.

L'année 2005 fut relativement difficile et contrastée pour le marché des Hedge Funds. Plusieurs phases haussières et baissières sur le plan de la performance se sont succédées.

Malgré les performances moyennes enregistrées par le marché des Hedge Funds cette année, la performance de notre portefeuille est positive. Depuis la création du portefeuille en 2002, la performance reste conforme à nos attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires. A noter que la volatilité, bien qu'en augmentation, reste plus basse qu'attendue.

Date	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31.07.02)	1.06%	N/A	N/A
2003	9.64%	N/A	N/A
2004	4.60%	6.29%	2.58%
2005	3.89%	5.56%	3.12%

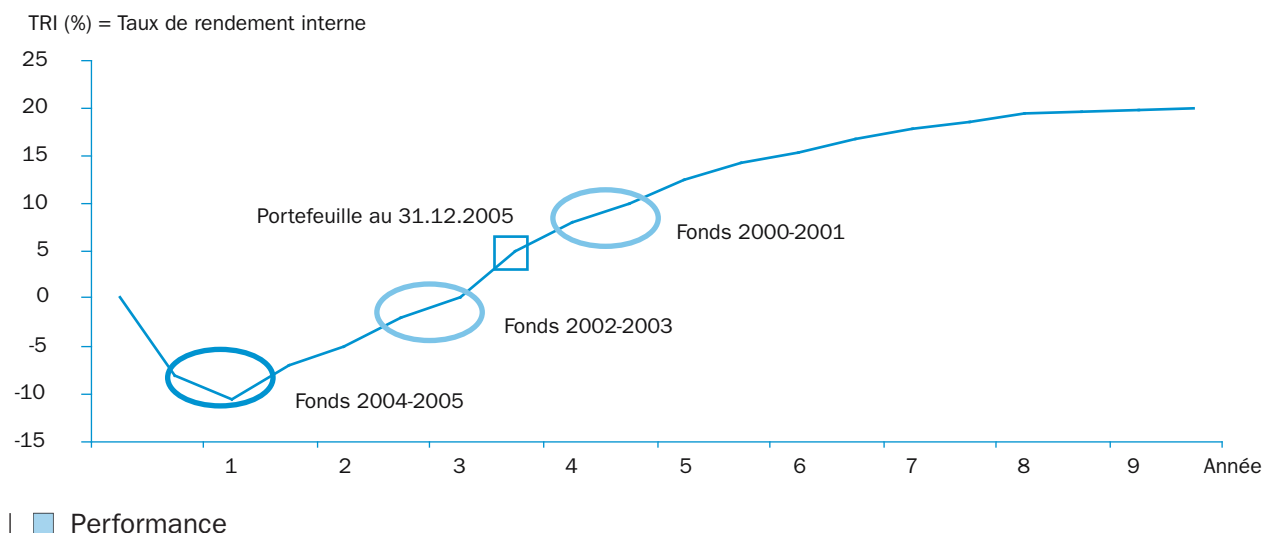
Les Hedge Funds constituent désormais une classe d'actifs qui est acceptée par de nombreux investisseurs institutionnels. La masse sous gestion investie dans les Hedge Funds continue de croître mais de manière plus modérée, permettant ainsi de maintenir les capacités de gestion.

Private Equity

Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actifs dans le Private Equity.

2005 a été très intéressante pour le marché du Private Equity. En effet, un nombre important de cessions ont été enregistrées aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe et cette période a aussi connu un record en terme de rachat d'entreprises.

Evolution de la performance, courbe en « J »



Comme le graphique ci-dessus l'indique, notre portefeuille a connu une bonne performance, en particulier grâce aux fonds souscrits dans les périodes difficiles.

Durant l'exercice écoulé, l'accent a été mis notamment sur les investissements dans des fonds de qualité au bénéfice d'une longue et solide expérience en Europe.

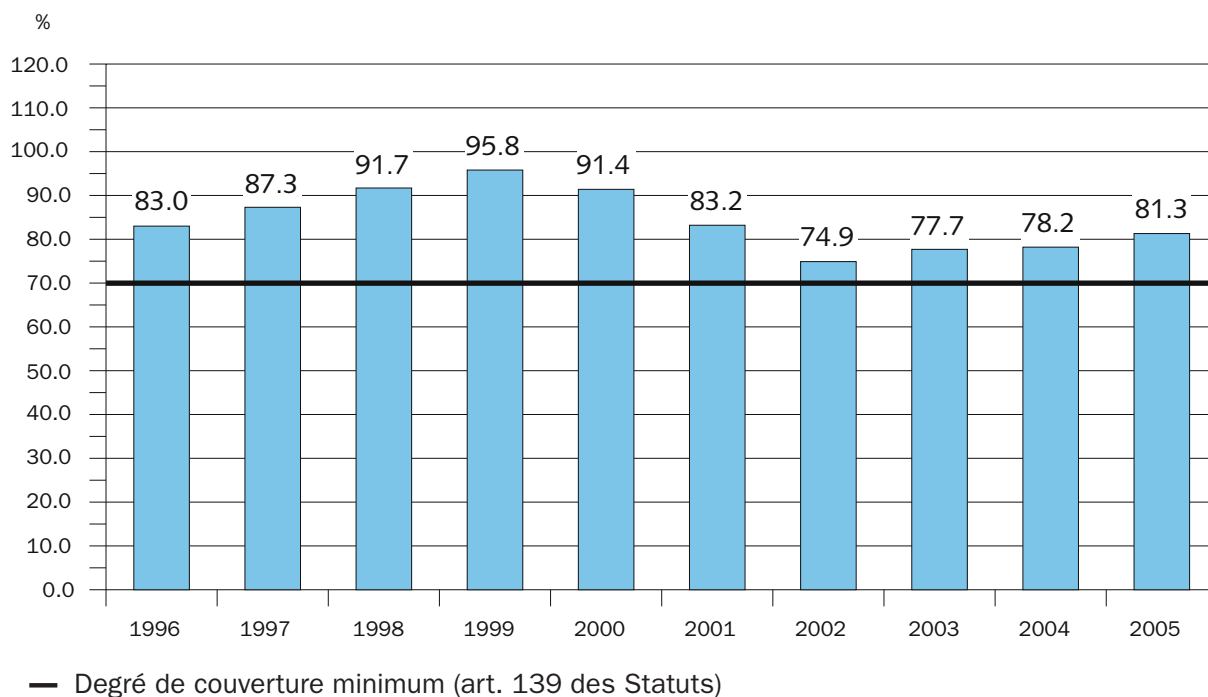
A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès.

Enfin, le marché suisse, en particulier romand, se développe lentement par manque de structures adéquates.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La Caisse pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 139 des Statuts, à porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1



Exploitation

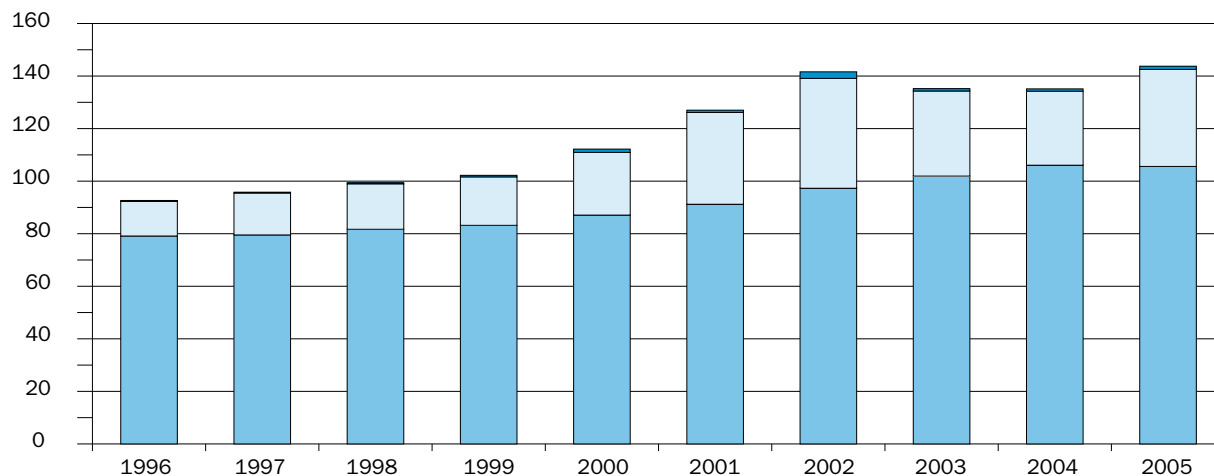
Ressources

Au cours de l'année 2005, les ressources ont augmenté de quelque CHF 8.6 millions. Les cotisations et contributions sont restées stables. La différence provient uniquement des apports de libre passage.

La stagnation des cotisations est due au fait que la déduction de coordination a été augmentée au 1er janvier 2005, engendrant une augmentation globale moins forte des traitements cotisants.

Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée

en millions de CHF



■ Cotisations ■ Rachats et apports de libre passage ■ Divers

Prestations

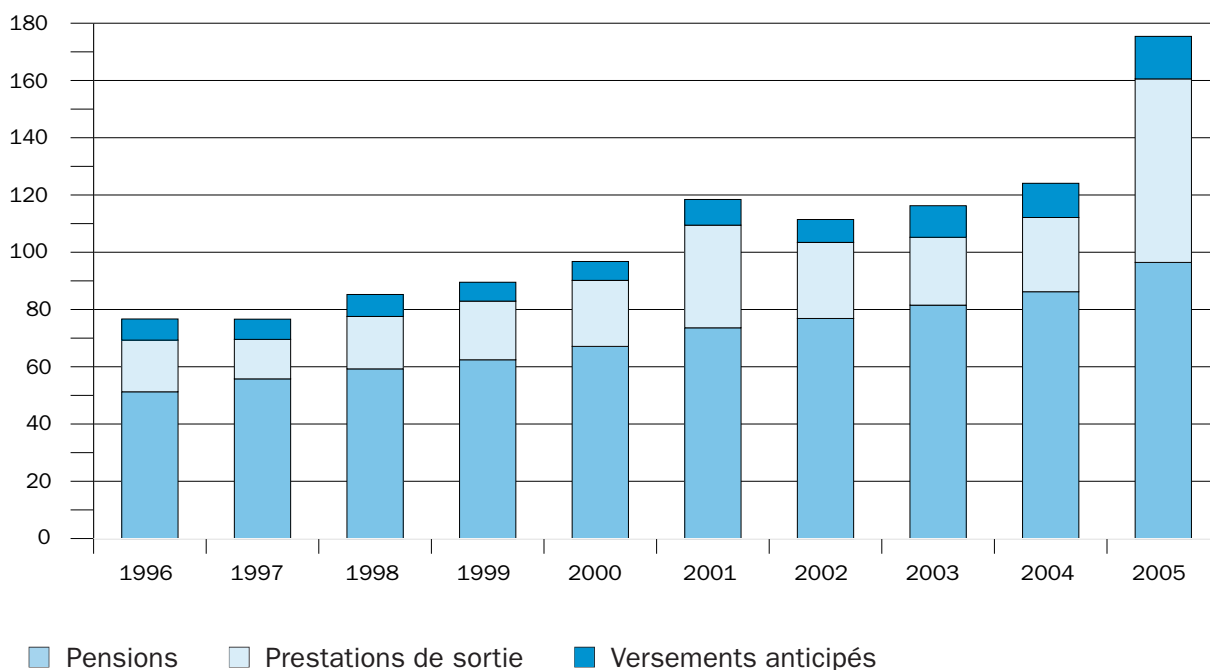
Au cours de 2005, les prestations ont augmenté de CHF 51.3 millions.

L'augmentation des prestations de sortie est de l'ordre de CHF 38.2 millions. Cela est dû notamment au fait que, durant l'exercice, nous avons enregistré la sortie de 328 personnes, pour un montant de l'ordre de CHF 36.3 millions, dans le cadre du processus EtaCom. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ont augmenté de CHF 1,8 million et ceux entraînés par un divorce de CHF 1,1 million. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

Les pensions ont augmenté de CHF 10.2 millions. Cet accroissement s'explique par l'entrée en vigueur du versement en capital de la pension de retraite (CHF 5.5 millions) et par le nombre croissant de bénéficiaires. Cependant, l'augmentation des prestations mensuelles s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années.

Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

en millions de CHF



Performance brute des classes d'actifs

Les principales performances brutes sont les suivantes :

	CIP	Indices de références
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	2.41%	3.58%
Obligations de débiteurs étrangers	8.96%	7.96%
Actions de sociétés suisses	34.08%	35.61%
Actions de sociétés étrangères	26.72%	26.89%
Titres de gages immobiliers	3.16%	3.21%
Immobilier suisse	7.78%	6.35%
Hedge Funds (placements alternatifs)	3.89%	Non disponible
Private Equity (placements privés)	15.10%	Non disponible

De manière générale les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

Performance globale de la CIP

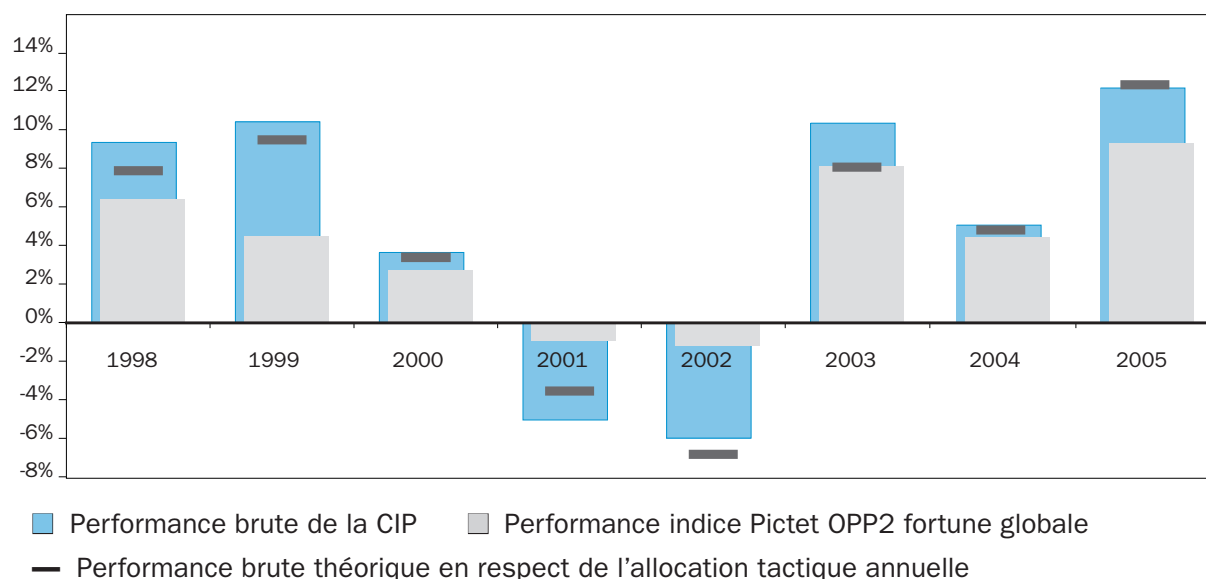
Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par Coninco, Vevey, sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CIP se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Performance brute	9.36	10.42	3.65	-5.03	-5.97	10.36	5.14	12.15	5.01
* Performance théorique	7.89	9.49	3.40	-3.54	-6.82	8.07	4.90	12.04	3.34
Indice Pictet OPP2 Fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.17

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

Evolution de la performance globale de la CIP



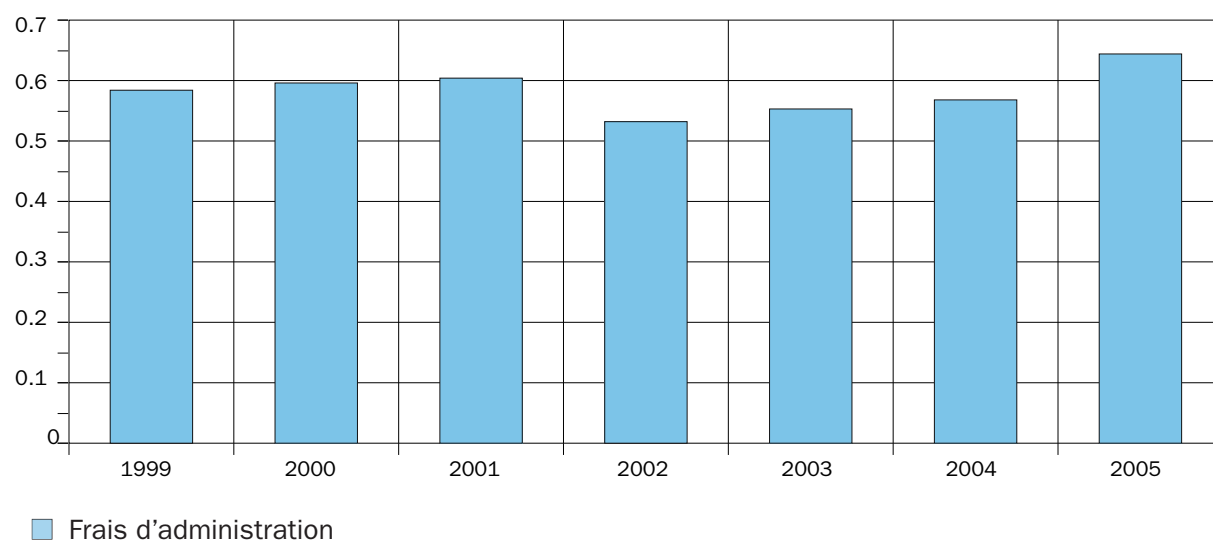
Frais d'administration

Depuis 2002, la facturation des Retraites Populaires pour la gestion de la CIP tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative. Jusqu'à fin 2003, on déduisait les recettes diverses. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour cent de la somme des traitements cotisants.

Evolution des frais d'administration

% de la somme des
traitements cotisants





Bilan au 31 décembre

Actif	Annexe	31.12.2005	31.12.2004
Placements	6.4	1'930'225'906.51	1'760'355'464.20
Liquidités		54'337'158.37	47'063'324.17
Créances diverses à court et moyen terme		2'992'029.20	6'665'435.28
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		267'657'695.35	276'492'043.06
Obligations de débiteurs étrangers		353'670'778.29	325'512'202.66
Actions de sociétés suisses		274'551'344.90	220'175'558.40
Actions de sociétés étrangères		271'847'929.90	233'913'444.20
Titres de gages immobiliers		128'383'964.45	112'766'834.50
Immobilier suisse		469'175'130.02	453'350'566.67
Hedge Funds		85'647'420.32	69'210'588.21
Private Equity		21'943'938.21	15'186'949.55
Autres actifs		18'517.50	18'517.50
Compte de régularisation actif	7	13'952'125.19	15'736'293.31
		<u>1'944'178'031.70</u>	<u>1'776'091'757.51</u>
Passif			
Dettes		9'191'313.43	4'751'328.78
Prestations de libre passage et rentes		4'192'325.00	3'133'941.70
Autres dettes	7	4'998'988.43	1'617'387.08
Compte de régularisation passif	7	1'757'721.10	1'261'884.20
Provisions non techniques	7	8'055'815.00	7'543'445.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'657'105'780.00	1'579'040'300.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		1'179'404'028.00	1'159'648'600.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		1'125'092'117.00	1'080'118'300.00
Provisions techniques (100%)	5.6	62'797'826.00	13'393'500.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		2'367'293'971.00	2'253'160'400.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	9.1	-710'188'191.00	-675'948'100.00
Fonds de compensation	5.7.2	0.00	1'828'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	266'371'175.10	183'494'799.53
Situation au 1er janvier		183'494'799.53	142'179'512.99
Première application de la norme Swiss GAAP RPC 26	4.4	0.00	23'206'916.92
Attribution de l'exercice		82'876'375.57	18'108'369.62
Fonds libres		1'696'227.07	0.00
Réserve	5.6.3	1'696'227.07	0.00
		<u>1'944'178'031.70</u>	<u>1'776'091'757.51</u>
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	5.8	81.32%	78.23%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 30 mars 2006

Au nom du Conseil d'administration :

Claude RECORDON
Président

Francis HOSTETTLER
Secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 30 mars 2006

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Les Retraites Populaires :

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2005	2004
Cotisations et apports ordinaires et autres		108'907'014.60	109'385'880.60
Cotisations des salariés		36'003'490.00	35'253'121.95
Cotisations de l'employeur		36'003'490.00	35'253'121.95
Cotisations supplémentaires des salariés		288'402.45	301'349.05
Cotisations supplémentaires de l'employeur		33'304'962.15	35'258'488.05
Finances d'entrée		344'204.00	311'723.70
Primes uniques et rachats		2'692'422.35	2'720'059.60
Subsides du fonds de garantie		270'043.65	288'016.30
Prestations d'entrée		34'836'569.60	25'738'598.02
Apports de libre passage		34'237'636.60	25'440'363.57
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		598'933.00	298'234.45
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		143'743'584.20	135'124'478.62
Prestations réglementaires		-96'444'233.85	-86'212'820.30
Rentes de vieillesse		-62'600'224.70	-58'998'376.65
Rentes de survivants		-11'662'122.10	-11'165'763.10
Pensions d'enfants		-1'642'299.80	-1'541'857.50
Rentes d'invalidité		-14'941'494.25	-14'360'825.55
Prestations en capital retraite		-5'471'923.05	0.00
Autres prestations réglementaires	7	-126'169.95	-145'997.50
Prestations de sortie	7	-78'959'724.30	-37'868'530.00
Prestations de libre passage en cas de sortie		-64'102'979.85	-25'924'558.55
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-14'856'744.45	-11'943'971.45
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-175'403'958.15	-124'081'350.30
Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques (70%)		-78'065'480.00	-62'863'641.26
Constitution capital de prévoyance assurés actifs (100%)		-19'755'428.00	-23'056'600.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés (100%)	5.7.1	-44'973'817.00	-51'400'300.00
Variation des provisions techniques		-49'404'326.00	-13'393'500.00
Variation de la part de financement en répartition (30%)		34'240'091.00	26'355'100.00
Fonds de compensation		1'828'000.00	-1'368'341.26
Charges d'assurance		-5'166'164.65	-929'167.00
Cotisations au fonds de garantie		-962'577.00	-929'167.00
Ajustement avances AVS	5.7.1	-4'203'587.65	0.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-114'892'018.60	-52'749'679.94

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2005	2004
Résultat net de l'activité d'assurance		-114'892'018.60	-52'749'679.94
Résultat net des placements	6.8	202'747'789.46	73'745'326.46
Résultat net sur liquidités		200'098.43	110'442.63
Résultat net sur créances diverses à court et moyen terme		-233'213.69	-56'238.36
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses		6'149'500.00	8'036'726.72
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers		28'379'851.57	9'390'073.15
Résultat net sur actions de sociétés suisses		72'247'603.74	15'161'121.80
Résultat net sur actions de sociétés étrangères		59'854'818.24	9'150'333.82
Résultat net sur titres de gages immobiliers		3'668'350.46	3'353'143.74
Résultat net sur immobilier		27'202'437.21	25'605'813.42
Résultat net sur Hedge Funds		2'814'601.23	2'560'239.50
Résultat net sur Private Equity		2'463'841.87	433'699.92
Résultat net sur autres actifs		-99.60	-29.88
Constitution de provisions non techniques		-512'370.00	-454'634.94
Autres produits		64'032.57	139'452.02
Produits de prestations fournies		64'032.57	66'508.72
Produits divers		0.00	72'943.30
Autres frais		-420.00	-60'269.50
Frais d'administration	7	-2'834'410.79	-2'511'824.48
Frais d'administration		-348'208.81	-226'293.37
Frais de gestion administrative		-2'486'201.98	-2'285'531.11
Résultat avant constitution/dissolution de la Réserve de fluctuation de valeurs		84'572'602.64	18'108'369.62
Constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs		-82'876'375.57	-18'108'369.62
Excédent de produits		1'696'227.07	0.00

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

La CIP, créée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CIP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'113 au sens de la l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Les Statuts de 1988 ont été approuvés par l'Assemblée des délégués du 15 mai 1987 et par le Conseil d'Etat du canton de Vaud le 8 juillet 1987.

Une mise à jour est entrée en vigueur le 1er janvier 2005 ; elle a été approuvée par l'Assemblée des délégués du 3 juin 2004 et par le Conseil d'Etat dans sa séance du 20 octobre 2004.

Compte tenu d'une modification du mode d'élection des membres du Conseil d'administration (art. 116 et 123 des Statuts) et afin de respecter la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC 26, une mise à jour, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2006, sera soumise à l'Assemblée des délégués du 15 juin 2006 et le cas échéant transmise pour accord au Conseil d'Etat.

Décret du 5 septembre 1923.

Règlement du 22 août 1979.

Règlement de placements mis à jour au 1er janvier de chaque année.

Règlement actuariel entré en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2005.

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil d'administration préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Commission des comptes (art. 129 des Statuts)

La Commission des comptes pour l'exercice 2005 est composée de :

Employeurs : Commune d'Ollon
 Commune d'Orbe

Assurés : Oriph Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées
 Organe régional de protection civile Riviera, Montreux

Conseil d'administration (art. 123 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués, à l'exception du représentant de l'Etat. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1er janvier 2006, il se compose de :

Président	: Claude RECORDON*, syndic, Orbe
Vice-président	: Dominique KASER**, boursier communal, Puidoux
Secrétaire (hors Conseil)	: Francis HOSTETTLER, secrétaire municipal retraité, Yvonand
Représentante de l'Etat	: Monique MISCHLER, Lausanne
Membres	: Claude EMERY**, boursier communal, Ecublens Christine WULF*, municipale, Ollon Etienne POGET**, préposé au contrôle des habitants, Nyon Jacqueline SALLIN*, municipale, Avenches
Suppléants	: Didier TENTHOREY**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains Philippe GANDER*, municipal, Lucens Michel DARBRE*, municipal, Nyon Christian MONOD**, secrétaire municipal, Buchillon Jean-Pierre PERNET**, chef du personnel, Montreux Laurent BALLIF*, municipal, Vevey

* représentant des employeurs

** représentant des assurés

La Caisse s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire; en cas d'empêchement, le président ou le secrétaire peuvent être remplacés par le vice-président ou un autre membre du Conseil.

L'adresse de la Caisse est la suivante :

Caisse intercommunale de pensions	Téléphone : 021 348 21 11
Rue Caroline 11	Fax : 021 348 21 69
Case postale 288	E-mail : info@cipvd.ch
CH - 1001 Lausanne	Site web : www.cipvd.ch

1.5 Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

Cet établissement a qualité pour représenter la Caisse et pour agir en son nom dans les opérations courantes, sur la base d'un cahier des charges et sous le contrôle du Conseil d'administration.

Un membre de la Direction des Retraites Populaires doit assister aux séances du Conseil d'administration et aux Assemblées des délégués. Il a voix consultative.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par :

Meinrad PITTET, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Organe de contrôle (art. 134 des Statuts)

Le Conseil d'administration a désigné la société BDO Sofirom, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

Conseillers

La Caisse fait calculer chaque année la performance de ses placements par le consultant Coninco, Vevey. Une attestation est fournie.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du canton de Vaud.

1.7 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2005, 301 (297 en 2004) communes, services et institutions d'utilité publique sont affiliés à la CIP.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des assurés

	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan risque	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004	7'755	6	193	7'954	7'395	0	221	7'616
Augmentation								
Nouveaux	676	28	459	1'163	1'001	6	244	1'251
Réactivés	58		5	63	63		3	66
	734	28	464	1'226	1'064	6	247	1'317
Diminution								
Démissions	-722	-4	-223	-949	-417		-269	-686
Transferts au plan ordinaire		-3		-3				0
Décès sans prestation	-1			-1	-3		0	-3
Décès avec prestations	-2			-2	-5		0	-5
Invalides	-117		-7	-124	-111		-3	-114
Retraités	-164			-164	-168		-3	-171
	-1'006	-7	-230	-1'243	-704	0	-275	-979
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005	7'483	27	427	7'937	7'755	6	193	7'954

2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2005 / 2004						
Invalides définitifs	632	8	640	586	8	594
Invalides temporaires	34		34	39		39
Retraités	1'934	3	1'937	1'825	2	1'827
Conjoints survivants	726		726	702		702
Enfants	299		299	285		285
	3'625	11	3636	3'437	10	3447
Augmentation						
Nouveaux invalides définitifs	45	2	47	64	1	65
Nouveaux retraités	156		156	169	1	170
Nouveaux conjoints survivants	52		52	46		46
	253	2	255	279	2	281
Diminution						
Sorties par décès						
Invalides définitifs décédés	-21		-21	-14		-14
Retraités décédés	-64		-64	-58		-58
Conjoints survivants décédés	-19		-19	-21		-21
	-104	0	-104	-93	0	-93
Sorties par suppression de pension						
Invalides définitifs	-3		-3	-4	-1	-5
Retraités (annulations)	-2		-2	-2		-2
Conjoints survivants décédés	-1		-1	-1		-1
	-6	0	-6	-7	-1	-8
Mouvement: pensions temporaires						
Invalidites temporaires	9		9	-5		-5
Enfants	11		11	14		14
	20	0	20	9	0	9
Effectif au 1er janvier 2006/2005	3'788	13	3'801	3'625	11	3'636

	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux	Plan ordinaire	Plan minimum LPP	Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005						
Invalides définitifs	653	10	663	632	8	640
Invalides temporaires	43	0	43	34	0	34
Retraités	2'024	3	2'027	1'934	3	1'937
Conjoints survivants	758	0	758	726	0	726
Enfants	310	0	310	299	0	299
	3'788	13	3'801	3'625	11	3'636

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère trois plans d'assurance :

- a) le plan risques (art. 2b des Statuts) ;
- b) le plan ordinaire (art. 2c des Statuts) ;
- c) le plan minimum LPP (art. 2d des Statuts).

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de décès dès l'entrée en fonction de l'assuré et jusqu'à son affiliation dans le plan ordinaire.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan ordinaire.

Le plan ordinaire couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

Le plan minimum LPP est limité au minimum obligatoire selon la LPP. Pour ce plan, un contrat est conclu avec Les Retraites Populaires (art. 166 des Statuts). Les cotisations et prestations y relatives n'entrent pas dans le bilan et le compte d'exploitation de la CIP.

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 2c des Statuts).

Son équilibre financier est déterminé selon le système de financement mixte. La part de financement en répartition est de 30% et celle en capitalisation de 70%.

Cotisations du plan risques (art. 29 des Statuts)

La cotisation du plan risques est fixée à 3% du traitement cotisant.

Elle est pour un tiers à la charge de l'assuré et pour deux tiers à la charge de l'employeur.

Cotisation moyenne générale du plan ordinaire (art. 29a des Statuts)

La cotisation moyenne générale est fixée à 24% du traitement cotisant.

Elle est répartie entre l'assuré et l'employeur de la manière suivante :

cotisation ordinaire	assuré	8%		9%
cotisation ordinaire	employeur	8%	ou	9%
contribution spéciale	employeur	8%		6%
Total		<u>24%</u>		<u>24%</u>

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)

La Caisse dispose d'un Fonds de solidarité qui a pour but de venir en aide dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés.

Le Fonds de solidarité est alimenté par :

- 1) la finance d'entrée (art. 28 des Statuts) ;
- 2) les dons, legs et recettes diverses ;
- 3) le rendement de la fortune du Fonds calculé au taux technique (art. 132 des Statuts).

Allocations de renchérissement extra-statutaires consenties par l'employeur (art. 41 des Statuts)

Divers employeurs ont demandé à pouvoir bénéficier de cette disposition. Le montant des prestations servies s'est élevé à CHF 927'613.90 (2004 : CHF 838'418.75). Il a été entièrement couvert par les employeurs concernés.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CIP sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actif).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les autres créances de débiteurs suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs sont capitalisés sur la base des taux suivants :

Immeubles de plus de 10 ans	7,25%
Immeubles de 10 ans et moins	6,60%
Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00%

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2005.

4.4 Explications relatives à la première application de la norme Swiss GAAP RPC 26

Comme indiqué l'année dernière, les comptes annuels 2004 étaient les premiers à être établis selon cette norme.

Incorporation des réserves latentes	CHF
Investissements non-traditionnels	4'547'498.41
Titres	12'749'605.96
Immobilier	31'062'519.26
Total des réserves latentes au 31 décembre 2003	48'359'623.63
Adaptation du taux de capitalisation des immeubles (2003: 6,75%, 2004: voir point 4.2, ci-avant)	- 25'152'706.71
Première application de la norme Swiss GAAP RPC 26 (incorporée à la «Réserve de fluctuation de valeurs»)	23'206'916.92

Conformément à la recommandation de la norme susmentionnée, dès le 1er janvier 2004, tous les placements figurent au bilan aux valeurs actuelles.

Outre les changements apportés au résultat de la première application de la Swiss GAAP RPC 26, diverses adaptations concernant notamment les engagements de prévoyance et la Réserve de fluctuation de valeurs ont été également faites.

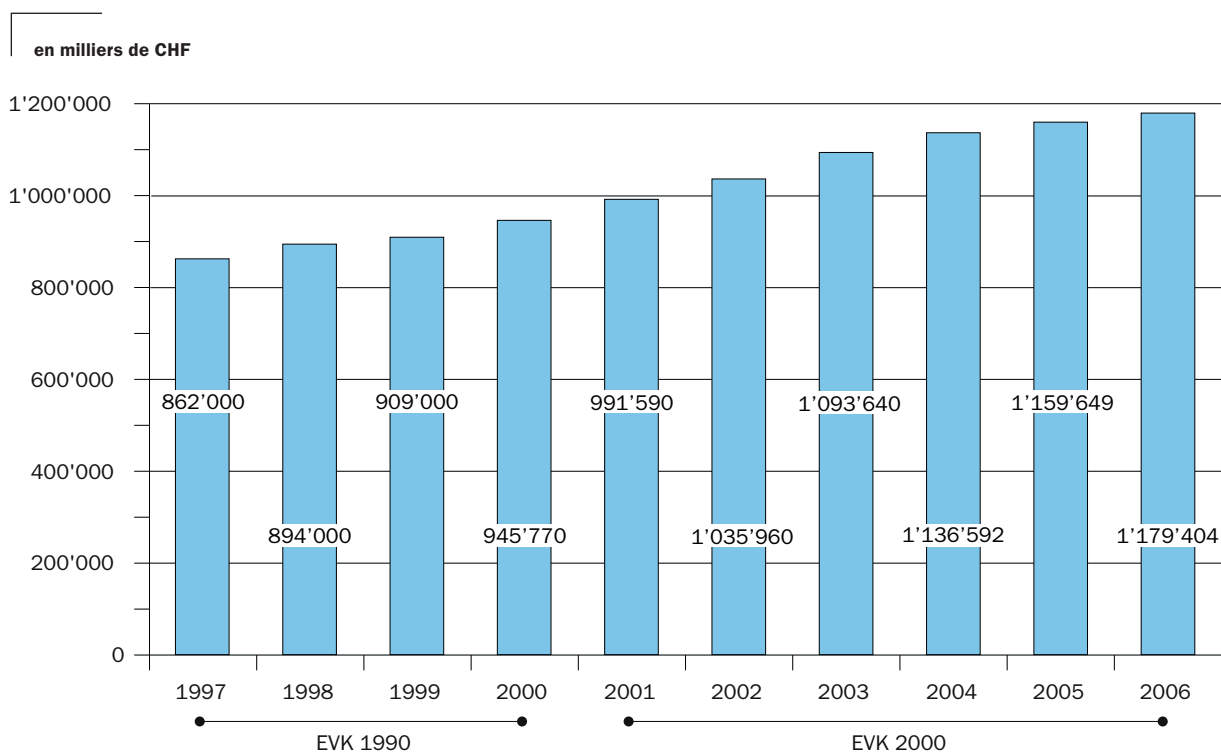
Par contre, l'application de la nouvelle norme Swiss GAAP RPC 26 ne permet plus de tenir compte de certaines dispositions statutaires concernant entre autres le Fonds des pensions (art. 135 des Statuts), le Fonds des allocations de renchérissement en cours (art. 137 des Statuts) et le Fonds de compensation (art. 136 des Statuts). A cet égard, les dispositions statutaires sont abrogées dans la proposition de la mise à jour des statuts (voir note 1.3).

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse n'est pas réassurée. En ce qui concerne le plan minimum, un contrat a été conclu avec Les Retraites populaires (art. 166 des Statuts).

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1er janvier)



EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance.

5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Conformément aux dispositions de l'art. 165 des Statuts, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Au 31 décembre 2005/2004, la situation concernant les avoirs de vieillesse se résume comme il suit :

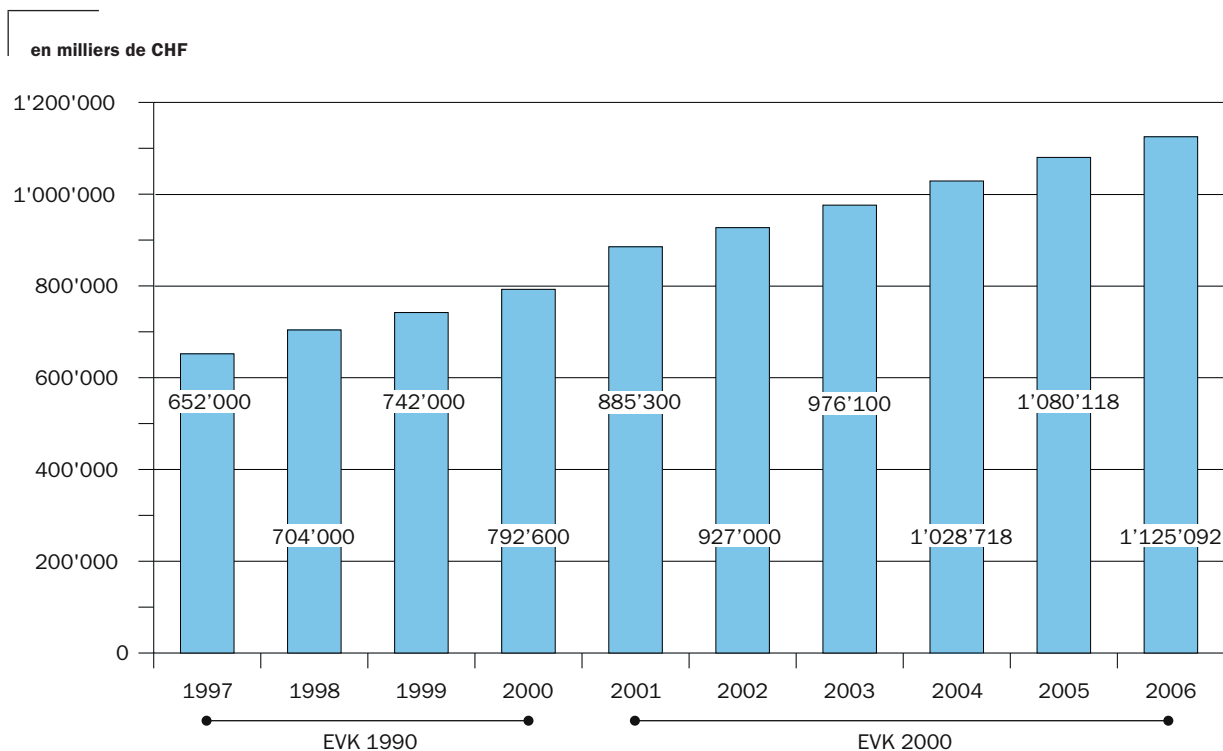
Avoirs de vieillesse des actifs	2005	2004
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	409'632'436.05	391'211'695.65
Bonifications de l'année	36'942'181.50	34'022'504.05
Libres passages LPP encaissés	15'543'723.25	11'995'957.55
Intérêts sur les avoirs cumulés	9'587'803.95	8'421'712.20
Intérêts sur les libres passages	203'511.85	133'286.85
Intérêts sur les démissions	16'837.55	7'138.50
	62'294'058.10	54'580'599.15
A déduire les sorties 2005/2004 :		
Démissions	-22'205'218.25	-9'707'792.10
Versements anticipés	-5'126'701.80	-4'189'387.25
Décès	-454'939.20	-623'424.45
Retraites	-22'890'887.50	-20'454'069.25
Invalides	-903'143.25	-1'185'185.70
	-51'580'890.00	-36'159'858.75
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	420'345'604.15	409'632'436.05

Avoirs de vieillesse des invalides	2005	2004
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	20'914'017.60	21'263'054.45
Bonifications de l'année	1'081'233.15	1'208'239.30
Transferts des comptes actifs	903'143.25	1'185'185.70
Intérêts sur les avoirs cumulés	523'669.35	472'485.55
Intérêts sur les transferts	3'969.10	6'807.40
	2'512'014.85	2'872'717.95
A déduire les sorties 2005/2004 :	-1'610'013.45	-3'221'754.80
Avoir vieillesse au 31 décembre	21'816'019.00	20'914'017.60

En 2005, 8'657 (8'240 en 2004) avoirs de vieillesse ont été tenus (non compris l'assurance minimale) conformément aux dispositions de la LPP.

En 2005, la somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à CHF 282'950'444.00 contre CHF 254'899'815.00 en 2004.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés



■ Capital de prévoyance

EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance.

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée en septembre 2005 par l'expert agréé. Les dates retenues sont le 31 décembre 2004 pour les comptes et le 1er janvier 2005 pour les données individuelles.

La précédente expertise avait été établie par le même expert en juin 2003. Elle avait donné lieu à un rapport qui concluait que l'équilibre financier de la Caisse était bien assuré.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 16 septembre 2005 sont les suivantes :

- Les dispositions statutaires de la CIP relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- L'équilibre financier de la Caisse est assuré compte tenu du financement, du plan de prévoyance en vigueur, de l'adaptation conditionnelle des pensions et du système financier appliqué. La Caisse est ainsi en mesure de garantir ses engagements.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 3.5% (art. 132 des Statuts).

En 2005, un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la Caisse. Ce document a été approuvé par l'expert agréé de la Caisse et il est porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance.

Il précise notamment la politique de constitution des provisions techniques et des réserves.

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	28'127'303.00	13'393'500.00
Provision pour indexations futures (100%)	34'670'523.00	0.00
Total des provisions techniques (100%)	62'797'826.00	13'393'500.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31.12.2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0.5% des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31.12.2005, la provision atteint 2.5% des capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la Réserve de fluctuation de valeurs. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations calculées selon les bases actuarielles de la Caisse est prélevée de la provision.

5.6.3 Réserve

L'objectif du montant porté dans la rubrique des fonds libres est de couvrir les risques liés aux incertitudes législatives concernant les caisses de pensions de droit public. Pour 2005, l'entier de l'excédent de produit a été comptabilisé dans ce poste.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

5.7.1 Règlement actuariel

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan qui a été établi (voir note 5.6) a introduit :

- une modification de l'objectif pour la provision pour changement des tables actuarielles, qui a été portée de 3.1% à 5% des capitaux de prévoyance des pensionnés ;
- La création d'une provision pour indexations futures.

En outre, la comptabilisation des avances AVS a été modifiée. Ces dernières sont dès le 1.1.2005 considérées comme des opérations d'assurance. Les valeurs actuelles des avances en cours de paiement et des remboursements sont par conséquent prises en compte dans les capitaux de prévoyance des pensionnés. En 2004, la différence, entre les versements et les remboursements des avances AVS, figurait dans les créances diverses à court et moyen terme.

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Constitution des capitaux de prévoyance pensionnés	-51'543'939.00	-51'400'300.00
Avances AVS (base actuarielle)	6'570'122.00	0.00
Variation des capitaux de prévoyance pensionnés	-44'973'817.00	-51'400'300.00
Avances AVS (base actuarielle)	6'570'122.00	
Conversion avance AVS (voir note 6.4)	-4'203'587.65	
Gain technique sur exercice courant	2'366'534.35	

5.7.2 Fonds de compensation

Afin de répondre aux exigences de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ce fonds est dissous et transféré à la provision pour indexations futures.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 139 des Statuts, le degré de couverture est déterminé conformément à l'article 44 de l'OPP2 et à son annexe.

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le degré de couverture minimum de la Caisse est fixé à 70% selon l'article 139 des Statuts.

Au 31 décembre 2005, le degré de couverture de la CIP, conformément à l'art. 44 al. 1 de l'OPP2, atteint 81.32%. Il se justifie comme il suit:

	31.12.2005 CHF	31.12.2004 CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)	2'367'293'971.00	2'253'160'400.00
Part de financement en répartition (30%) [art. 139 des Statuts]	-710'188'191.00	-675'948'100.00
Fonds de compensation	0.00	1'828'000.00
Total des capitaux de prévoyance	1'657'105'780.00	1'579'040'300.00
Réserve de fluctuation de valeurs	266'371'175.01	183'494'799.53
Fonds libres	1'696'227.07	0.00
Fortune de prévoyance disponible	1'925'173'182.17	1'762'535'099.53
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	81.32%	78.23%
Degré de couverture minimum art. 139 des Statuts	70.00%	70.00%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation tactique qui fixe les limites de chaque véhicule de placements. La gérante œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de limites de placements.

Au 31 décembre 2005, l'allocation basée sur les valeurs de marché et conformément à l'OPP2 se présente comme il suit (chiffres en millions de CHF) :

Répartition des placements selon OPP2

	Limites O.P.P. 2		Situation au 31.12.2005		Situation au 31.12.2004	
	%	CHF	%	CHF	%	CHF
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme et compte de régularisation actif	100	71.28	3.67	69.47	3.91	
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	100	267.66	13.77	276.49	15.57	
Titres de gages immobiliers	75	128.38	6.60	112.77	6.35	
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	0.00	0.00	0.00	0.00	
Obligations de débiteurs étrangers	20	353.67	18.19	325.51	18.33	
Actions de sociétés étrangères	25	271.85	13.98	233.91	13.17	
Actions de sociétés suisses	30	274.55	14.12	220.18	12.40	
Hedge Funds, Private Equity et autres actifs	0	107.61	5.53	84.42	4.75	
Immobilier suisse	50	469.18	24.14	453.35	25.52	
		1'944.18	100.00	1'776.09	100.00	

Le présent tableau ne suit pas la structure des placements figurant au bilan afin de tenir compte des limites spécifiques imposées par l'OPP2

Placements collectifs

En 2005, un Fonds Institutionnel à compartiments multiples est créé par Les Retraites Populaires. La Caisse a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourses.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

La liste des dérivés ouverts figure au point 6.5.

Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève) qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement. Un rapport mensuel est établi.

Performance globale

Chaque année, la Caisse fait calculer la performance par le consultant Coninco SA, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base d'un règlement de placement.
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisée en octobre 2005 par Pittet Associés SA, Genève, ont déterminé, de manière concluante, que cette nouvelle répartition des actifs était conforme aux buts de la CIP.

6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2006 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 6.9% et 13.8% (entre 7.3% et 14.6% en 2004) de l'ensemble des placements.

Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

	2005 en CHF	2004 en CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	183'494'799.53	20'000'000.00
Transfert des capitaux de prévoyance	0.00	122'179'512.99
Première application de la norme Swiss GAAP RPC 26	0.00	23'206'916.92
Attribution de l'exercice	82'876'375.57	18'108'369.62
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	266'371'175.10	183'494'799.53

Le total des placements de la CIP au 31 décembre 2005 s'élève à CHF 1'930'225'906.51 (2004 CHF 1'760'355'464.20).

6.9% représentent CHF 133'185'587.55 (2004, 7.3% représentent CHF 128'506'000.00).

13.8% représentent CHF 266'371'175.10 (2004, 14.6% représentent CHF 257'012'000.00).

L'objectif de 2 écarts-type de la Réserve de fluctuation de valeurs est atteint.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2005	31.12.21004
Placements	1'930'225'906.51	1'760'355'464.20
Liquidités	54'337'158.37	47'063'324.17
Créances diverses à court et moyen terme	2'992'029.20	6'665'435.28
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	0.00	35'317.39
Administration fédérale des contributions	1'018'251.30	828'474.70
Annuités à percevoir	1'026'832.35	880'610.85
Chauffage	613'429.55	370'084.20
Loyers à recevoir	483'091.25	434'536.00
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	126'917.55	72'824.49
Avances AVS à récupérer	0.00 *	4'203'587.65
Comptes pensionnés en suspens	23'507.20	0.00
Correctif d'actif	-300'000.00	-160'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	267'657'695.35	276'492'043.06
Obligations cotées	0.00	135'414'765.00
Placements collectifs	144'742'288.50	6'403'537.71
Prêts et crédits de construction aux corporations de droit public	122'915'404.85	133'973'737.35
Prêts divers	2.00	700'003.00
Obligations de débiteurs étrangers	353'670'778.29	325'512'202.66
Obligations	218'901'637.41	226'203'637.02
Placements collectifs	134'769'140.88	99'308'565.64
Actions de sociétés suisses	274'551'344.90	220'175'558.40
Actions cotées	0.00	167'025'703.25
Actions non cotées	405'450.50	226'517.00
Placements collectifs	274'145'894.40	52'940'438.15
Correctif d'actif	0.00	-17'100.00
Actions de sociétés étrangères	271'847'929.90	233'913'444.20
Placements collectifs	271'847'929.90	233'913'444.20
Titres de gages immobiliers	128'383'964.45	112'766'834.50
Crédits de construction	4'367'406.10	1'812'931.20
Créances hypothécaires	118'939'640.35	106'841'903.30
Placements collectifs	5'076'918.00	4'112'000.00
Immobilier suisse	469'175'130.02	453'350'566.67
Immobilier direct	456'061'671.10	453'028'469.15
Investissements en cours	16'069'249.50	3'999'725.10
Placements collectifs	880'000.00	880'000.00
Correctif d'actif	-3'835'790.58	-4'557'627.58
Hedge Funds	85'647'420.32	69'210'588.21
Private Equity	21'943'938.21	15'186'949.55
Autres actifs	18'517.50	18'517.50

* Ce poste est supprimé, les avances AVS sont prises en considération dans les provisions techniques (voir note 5.7.1).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Véhicules de placements	Type d'instrument	Volume des contrats au 31.12.2005 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2005 en CHF *	Volume des contrats au 31.12.2004 en CHF	Gains/pertes non réalisés au 31.12.2004 en CHF *
Actions de sociétés suisses	Achat put	Néant	Néant	3'025'000.00	-16'344.20
Total				3'025'000.00	-16'344.20

* compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.05 et 31.12.04.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Prêts sur titres au 31 décembre				
Véhicules de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2005 en CHF	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur au 31.12.2004 en CHF
Obligations de débiteurs étrangers	Néant	Néant	13	34'939'009.00
Actions de sociétés suisses	Néant	Néant	4	3'290'072.00
Actions de sociétés étrangères	Néant	Néant	2	3'977'598.00
Total			19	42'206'679.00

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105% de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (obligations gouvernementales ou AAA, obligations ayant un rating minimum de AA). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par le dépositaire global.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2005	au cours de	Engagement au 31.12.2005 en CHF	Engagement en devises étrangères au 31.12.2004	au cours de	Engagement au 31.12.2004 en CHF
Actions non cotées de sociétés suisses (en CHF)	Néant		Néant			25'000.00
Private Equity:			30'263'156.42			20'763'231.48
a) (en CHF)			378'270.30			673'827.55
b) (en SEK)	1'800'000.00	0.166	298'081.26	3'050'000.00	0.171	521'887.94
c) (en EUR)	10'992'118.65	1.555	17'088'127.81	7'807'496.29	1.546	12'067'266.27
d) (en USD)	9'483'422.78	1.318	12'498'677.05	6'595'945.58	1.137	7'500'249.72
Total			30'263'156.42			20'788'231.48

Les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

Immeuble

Une acquisition à terme conditionnelle est ouverte pour un montant de CHF 544'000.- au 31.12.2005 (néant pour 2004).

6.8 Explications du résultat net des placements

	2005	2004
Résultat net sur placements	202'747'789.46	73'745'326.46
Résultat net sur liquidités	200'098.43	110'442.63
Produits sur liquidités	240'764.49	152'761.14
Charges sur liquidités	-40'666.06	-42'318.51
Résultat net sur créances diverses à court et moyen terme	-233'213.69	-11'227.85
Produits	32.60	46'750.00
Charges	-93'246.29	-37'977.85
Attribution à correctif d'actif	-140'000.00	-20'000.00
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	6'149'500.00	7'991'716.21
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	3'786'659.30	5'629'978.26
Gains sur obligations	569'393.73	3'533'471.09
Produits sur prêts aux corporations de droit public	4'180'529.10	4'612'316.50
Produits sur prêts divers	21'869.17	16'400.00
Frais sur obligations	-200'292.47	-432'411.49
Pertes sur obligations	-2'067'202.00	-5'220'500.75
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-141'455.83	-147'537.40
Pertes sur prêts divers	-1.00	0.00
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	28'379'851.57	9'390'073.15
Intérêts	9'637'028.95	12'590'882.82
Gains	22'571'135.58	4'440'204.88
Frais	-1'034'897.94	-1'116'110.36
Pertes	-2'793'415.02	-6'524'904.19
Résultat net sur actions de sociétés suisses	72'247'603.74	15'161'121.80
Produits	3'627'605.95	3'350'021.70
Gains	70'187'194.32	16'608'903.07
Frais	-389'142.88	-683'418.55
Pertes	-1'178'053.65	-4'114'384.42
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	59'854'818.24	9'150'333.82
Produits	1'252'133.67	3'408'096.33
Gains	59'061'205.75	60'079'283.22
Frais	-414'133.18	-1'207'303.34
Pertes	-44'388.00	-53'129'742.39
Résultat net des titres de gages immobiliers	3'668'350.46	3'353'143.74
Produits des crédits de construction	133'480.00	63'878.70
Produits sur créances hypothécaires	3'759'183.90	3'427'086.20
Frais des crédits de construction	-14'574.97	-888.56
Frais sur créances hypothécaires	-195'206.47	-119'632.60
Pertes sur créances hypothécaires	-14'532.00	-17'300.00
Résultat net immobilier	27'202'437.21	25'605'813.42
Produits des immeubles	32'024'439.48	31'712'378.27
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	453'631.60	40'552.85
Gains	3'314'559.00	2'284'702.57
Entretien et autres charges	-8'590'192.87	-8'431'820.27
Résultat net sur Hedge Funds	2'814'601.23	2'560'239.50
Produits	166'685.13	76'303.01
Gains	2'954'452.70	2'652'690.09
Frais	-251'484.46	-168'753.60
Pertes	-55'052.14	0.00
Résultat net sur Private Equity	2'463'841.87	433'699.92
Produits	326'180.18	4'741.75
Gains	3'113'416.01	952'520.17
Frais	-83'525.99	-57'680.64
Pertes	-892'228.33	-465'881.36
Résultat net sur autres actifs	-99.60	-29.88
Frais	-99.60	-29.88

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus des éléments du bilan sont pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les bénéfices réalisés, les pertes réalisées ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance est exprimée en CHF et en %.

Eléments du bilan	Capital moyen investi (Méthode Hambourgeoise) en CHF	Performance nette de la CIP en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	45'213'381.49	-33'115.26	-0.07%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	276'681'778.09	6'149'500.00	2.22%
Obligations de débiteurs étrangers	329'111'811.90	28'379'851.57	8.62%
Actions de sociétés suisses	213'918'670.13	72'247'603.74	33.77%
Actions de sociétés étrangères	226'301'252.45	59'854'818.24	26.45%
Titres de gages immobiliers	122'578'058.44	3'668'350.46	2.99%
Immobilier suisse	460'032'761.40	27'202'437.21	5.91%
Hedge Funds	78'761'059.84	2'814'601.23	3.57%
Private Equity	16'872'552.32	2'463'841.87	14.60%
Autres actifs	18'517.50	-99.60	-0.54%
Performance des placements	1'769'489'843.56	202'747'789.46	11.46%
Compte de régularisation actif	233.05	0.00	0.00%
Performance de l'actif	1'769'490'076.61	202'747'789.46	11.46%
Dettes	-20'137'215.30	345.73	0.00%
Provision non technique	-7'543'445.00	-294'335.95	3.90%
Performance de l'actif net	1'741'809'416.31	202'453'799.24	11.62%

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres postes du bilan

Actif	31.12.2005	31.12.2004
Compte de régularisation actif	13'952'125.19	15'736'293.31
Intérêts courus	782'902.65	3'340'071.71
Autres comptes de régularisation	13'169'222.54	12'396'221.60
Passif		
Autres dettes	4'998'988.43	1'617'387.08
Les Retraites Populaires	1'600'027.82	27'543.85
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	1'489'738.86	0.00
Créancier AFC	25'839.55	10'044.38
Fournisseurs	96.00	0.00
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	14'577.90	10'528.00
Chauffage	215'860.40	294'130.35
Créanciers divers immobilier	6'631.20	162'267.65
Fonds libres O.R.I.P.H.	324'871.85	303'314.20
Comptes en suspens (actifs et pensionnés)	1'321'344.85	809'558.65
Compte de régularisation passif	1'757'721.10	1'261'884.20
Loyers perçus d'avance	745'875.85	907'109.25
Autres comptes de régularisation	1'011'845.25	354'774.95
Provisions non techniques	8'055'815.00	7'543'445.00
Fonds de solidarité	7'925'815.00	7'443'445.00
Provisions pour risques	130'000.00	100'000.00
Répartition des Provisions non techniques :		
Fonds de solidarité (art. 109 des Statuts)		
La définition figure au point 3.3 de la présente annexe.		
Le Fonds de solidarité a évolué de la façon suivante :		
Solde au 1er janvier	7'443'445.00	7'028'810.06
Prestations versées (voir point 7 de l'annexe)	-126'169.95	-145'997.50
Finances d'entrée	344'204.00	311'723.70
Attribution au taux technique de 3.5%	264'335.95	248'908.74
Solde au 31 décembre	7'925'815.00	7'443'445.00
Provision pour risques		
Solde au 1er janvier	100'000.00	60'000.00
Attribution	30'000.00	40'000.00
Solde au 31 décembre	130'000.00	100'000.00

Autres postes du compte d'exploitation

Charges	2005	2004
Autres prestations réglementaires	126'169.95	145'997.50
Prestations du fonds de solidarité :		
Prestations mensuelles	119'017.20	126'778.50
Allocations uniques	7'152.75	6'342.30
Frais funéraires	0.00	12'876.70
Prestations de sortie	78'959'724.30	37'868'530.00
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
En 2005, 722 assurés (417 en 2004) ont démissionné sans avoir droit à une pension	64'102'979.85 ¹⁾	25'924'558.55
Versements anticipés pour la propriété du logement et du divorce :		
En 2005, 127 (115 en 2004) pour l'accession à la propriété	11'964'958.50	10'218'658.55
En 2005, 42 (28 en 2004) ensuite de divorce	2'891'785.95	1'725'312.90

1) Dans le cadre du transfert EtaCom, CHF 36'326'474.00 sont transférés à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, soit 328 assurés.

Frais d'administration	2'834'410.79	2'511'824.48
Charges Conseil + Assemblée des délégués	132'932.46	115'276.47
Frais d'examens médicaux	34'488.00	28'980.00
Expertises + travaux techniques	177'271.35 ²⁾	73'544.25
Divers	3'517.00	8'492.65
Frais de gestion administrative (prix par dossier : 2005, CHF 180.30 et 2004, CHF 173.35)	2'486'201.98	2'285'531.11

2) En 2005, CHF 43'976.10 concernaient l'exercice 2004.

	2005	2004
Traitements cotisants	440'001'436	441'942'004
Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.644 %	0.568 %
Frais d'administration par assuré / pensionné	241.47 ³⁾	216.72

3) Les effectifs pris en considération sont ceux au 1er janvier de l'année suivante (voir point 2.1 et 2.2). Au 1.1.2006, il est tenu compte des sorties exceptionnelles (328 assurés) liées à EtaCom.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Les comptes 2004 ont été soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance des fondations. Nous restons dans l'attente de son accord.

L'autorité de surveillance s'est également posé la question de la légalité ayant prévalu pour fixer un taux de couverture minimum de 70%. Au vu de la complexité du dossier, ce point est encore à l'étude à ce jour.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

L'Assemblée des délégués a expressément fixé le degré de couverture à un seuil inférieur à 100%. Par rapport à l'objectif de 70% (art. 139 al. 3 des Statuts), la Caisse ne présente donc pas de découvert en tant que tel.

Les 70% représentent la part financée en capitalisation, les 30% celle financée en répartition, voir point 3.2.

Les nouvelles dispositions sur le degré de couverture ont été approuvées par le Conseil d'Etat du canton de Vaud dans sa séance du 20 octobre 2004.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la Caisse.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la Caisse à des locataires d'un immeuble propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la Caisse, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant

Assemblée des délégués



Rapport de l'organe de contrôle



BDO Sofirom
Financial Services

1002 Lausanne, Place Pépinet 1
Tél : 021 / 321.60.00 Fax : 021 / 321.60.10
<http://www.bdo.ch>

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil d'administration de la

Caisse Intercommunale de Pension, Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Intercommunale de Pension pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Certaines dispositions statutaires concernant entre autre le Fonds de pensions, le Fonds des allocations de renchérissement en cours et le Fonds de compensation n'ont pas été respectées. Ce point est mentionné sous chiffre 4.4 du présent rapport de gestion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à l'exception de l'incidence des éléments présentés au paragraphe précédent.

En dépit de la réserve susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes présentés.

Lausanne, le 30 mars 2006

BDO Sofirom

Jean-Edgar Rodondi

Jean-Marc Sterchi

Experts-comptables diplômés
Réviseurs responsables

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe)

Membre de la Chambre fiduciaire

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

La Commission des comptes de l'exercice 2005 est composée des délégués des communes d'Ollon, d'Orbe, de l'ORIPH Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées et de l'Organe régional de protection civile Riviera, Montreux.

Elle s'est réunie le 10 avril 2006 aux Retraites Populaires à Lausanne.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire BDO Sofirom, et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du bilan et du compte d'exploitation. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de se forger une opinion favorable sur les documents présentés.

La Commission a également examiné le mode de présentation des comptes annuels découlant des dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle remercie MM. Roger Bornand et Alain Pahud, directeurs, et M. Johnny Perera, sous-directeur.

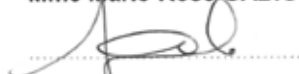
En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués:

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2005 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 10 avril 2006

Le délégué de la Commune d'Ollon:

Mme Marie-Rose GABIOUD



Le délégué de la Commune d'Orbe :

M. Pierre MERCIER



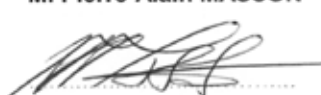
Le délégué de l'Oriph Organisation romande pour
l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Mme Sonja SCHERB



Le délégué de l'Organe régional de protection civile Riviera,
Montreux.

M. Pierre-Alain MASSON



Assemblée annuelle des délégués

Jeudi 15 juin 2006

à 15 heures

Grande salle de Lucens

Ordre du jour :

1. Liste de présence.
2. Modifications des Statuts :
 - élection des membres du Conseil d'administration;
 - mise en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.
3. Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués.
4. Rapport du Conseil d'administration.
5. Rapport de la Commission des comptes.
6. Discussion et approbation de la gestion et des comptes.
7. Election des membres du Conseil d'administration :
 - 2 anciens rééligibles représentant les employeurs ;
 - 3 anciens rééligibles représentant les assurés ;
 - 1 nouveau représentant les employeurs (en remplacement de Mme Wulf, municipale, Ollon).
8. Election des membres suppléants :
 - 2 anciens rééligibles représentants les employeurs ;
 - 3 anciens rééligibles représentants les assurés ;
 - 1 nouveau représentant les employeurs (en remplacement de M. Darbre, municipal, Nyon).
9. Nomination de la Commission des comptes.
10. Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée



Liste des immeubles par districts

District Aigle

Aigle

- Evian 29

Villeneuve

- Remparts 14

District Cossonay

Cossonay

- Prés-du-Dimanche 16

District Echallens

Echallens

- Praz-Palud 2 A-B-C

District Lausanne

Epalinges

- Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

Lausanne

- Alpes 2
- Alpes 2bis
- Bois de la Fontaine 9
- Cour 7-9
- Montoie 39-41
- Vermont 4
- WTC

Prilly

- Chasseur 40
- Chasseur 42
- Métiers 1

Pully

- Pallin 35-35 A

Renens

- Baumettes 72-84
- Lac 18
- Lac 20-22
- Sentier de la Gare 6-8
- Sentier de la Gare 10

Romanel/Lausanne

- Covatannaz 6
- Orio 6/Cousson 3

District La Vallée

Le Sentier

- Amoureux 32

District Lavaux

Cully

- Colombaires 61
- Grandvaux 28

Forel

- Aux Prés-de-Bamps

District Morges

Bussigny

- Gare 4-6
- Industrie 2-4
- Industrie 8-10

Denges

- Plaine 8

Ecublens

- Croset 16 A-B
- Forêt 2 et 6

Morges

- Delay 7
- Delay 11
- Pont-Neuf 1

Tolochenaz

- Saux 2 A-B-C

District Moudon

Moudon

- Cerjat 9
- Cerjat 11
- Montillier 8

District Nyon

Gland

- Aubépines 14-16-18

Nyon

- Eysins 34
- Eysins 36
- Eysins 38
- Eysins 40
- Tattes-d'Oie 93-95

District Orbe

Chavornay

- Cité 11

Orbe

- Covets 15
- Poste 3
- Suchet 4 A-B

Vallorbe

- Lausanne 53
- Ruchonnet 23-25-27
- Tercasset 26-28

District Oron

Oron-la-Ville

- Lausanne 13

District Payerne

Payerne

- Bellevue-Riollaz 2
- Mont-Tendre 26-32
- Stade 11
- Stade 33-35-37
- Yverdon 59-59bis

District Rolle

Mont-sur-Rolle

- Fauvette 1

Rolle

- Général-Guisan 22-24
- Général-Guisan 86

District Vevey

Montreux (Baugy-sur-Clarens)

- Crêtes 10-12-14

Montreux (Chernex)

- Chaulin 14-16-18
- Chaulin 20

Montreux (Clarens)

- Brayères 7-9
- Collège 22

La Tour-de-Peilz

- Bel-Air 101-103
- Chailly 22

St-Légier

- Malavernaz 7

Vevey

- Moulins 11
- Nord 2/Reller 2-4
- Vert 43-45

District Yverdon

Yverdon-les-Bains

- Cheminet 41
- Général-Guisan 5-7
- Haldimand 19A
- Levant 10
- Neuchâtel 37
- Neuchâtel 39
- Orbe 63
- Prairie 3
- Uttins 10
- Venel 1
- Venel 3

Yvonand

- Tannerie 1

Communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2006

N = Nouvel employeur en 2005.

= Employeur affilié dès la fin de l'année figurant entre parenthèses.

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés.

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la Caisse.

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
N 284	2005	A clens	2	
48	1963	AFIRO, Lausanne	41	8
501	1925	Aigle	66	68
74	1970	Allaman	2	1
3	1957	Apples	8	2
52	1976	Arnex-sur-Orbe	1	
183	1987	Arrondissement scolaire d'Echallens		1
216	1992	Arsco S.A., Coppet	3	
N 286	2005	Asiege - Granges-Marnand		
209	1991	Assens	2	1
248	1999	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	2	
236	1994	Association broyeurde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	132	3
251	1999	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	34	
34	1969	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		1
243	1998	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	2	1
246	1998	Association d'exploitation forestière intercom. Lucens, Granges-Marnand	3	
208	1991	Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	9	
116	1968	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	4	1
212	1991	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	3	2
102	1974	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	7	15
152	1979	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	1999	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	1991	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson		
163	1982	Association intercommunale du triage du Suchet	1	
38	1977	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121	1971	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	1	1
124	1972	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	10	5
176	1986	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	1972	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	1981	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	11	3
147	1978	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	2	1
219	1992	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	423	121
256	2000	Association « Les Pinceaux Magiques » - Lausanne	1	
224	1992	Association « Point Rencontre », Morges		
238	1994	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	146	21
232	1994	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	288	38
272	2002	Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	20	
229	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	155	13
225	1993	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Grandson et Yverdon	389	47
			1777	358

Inventaires

	No de l'employeur		Effectif des	
			assurés	pensionnés
			1777	358
233	1994	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	249	50
268	2002	Association régionale d'action sociale dans la Broye, Payerne	31	1
260	2000	Association RAS Yverdon - Grandson	30	
240	1997	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	30	1
257	1999	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	31	3
N 287	2005	Association régionale pour l'action sociale «région Nyon-Rolle»	12	
226	1991	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
280	2004	Association suisse du Multimédia - Swissmedia, Vevey	1	
264	2001	Association vaudoise du diabète, Le Mont-s/Lausanne	4	1
266	2001	Association « réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise », Lausanne	26	
270	2002	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	1	
5	1924	Aubonne	34	22
104	1931	Avenches	15	11
115	1968	Ballaigues	6	3
6	1945	Baulmes	7	3
154	1980	Bavois	5	1
7	1951	Begnins	8	3
8	1963	Belmont-sur-Lausanne	22	11
9	1961	Berolle		1
510	1945	Blonay	50	25
205	1991	Boussens	4	
259	2000	Bournens	5	
11	1962	Bretigny-sur-Morrens	3	
98	1970	Buchillon	4	2
120	1971	Bursinel	3	
96	1966	Bursins	3	
513	1951	Bussigny-près-Lausanne	90	40
206	1989	Carrouge	5	2
249	1999	Centre social régional de Prilly-Echallens	17	3
148	1978	Centrale des forêts du Cercle de Cully	4	3
254	1999	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	9	
247	1999	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	1
198	1990	Centre de rencontre et d'animation, Renens	5	
168	1983	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	10	5
127	1973	Chapelle-sur-Moudon		
107	1967	Chardonne	14	6
81	1964	Château-d'Oex	27	21
141	1976	Chavannes-de-Bogis	4	4
188	1988	Chavannes-des-Bois	2	
12	1971	Chavannes-sur-Moudon		1
514	1928	Chavannes-près-Renens	43	25
15	1958	Chavornay	15	7
516	1963	Cheseaux-sur-Lausanne	21	18
517	1951	Chexbres	11	13
130	1973	Colonie de vacances, Lutry		
14	1975	Combremont-le-Petit	1	
87	1964	Commugny	9	5
222	1992	Communauté de la région lausannoise « COREL », Lausanne	3	
187	1988	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	1
103	1966	Coppet	28	7
73	1970	Corcelles-le-Jorat	6	
112	1968	Corcelles-près-Payerne	6	9
518	1934	Corseaux	11	10 **
551	1969	Corsier	22	15
19	1935	Cossonay-Ville	22	13
106	1974	Crans-près-Céligny	7	2
520	1945	Crissier	53	45
95	1966	Cugy	12	5
521	1944	Cully	13	6
22	1959	Daillens	3	2
201	1989	Denens	2	
62	1980	Duillier	3	1
190	1988	Dully	3	
23	1949	Echallens	51	21
111	1967	Echandens	10	5
157	1982	Echichens	4	
64	1964	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	118	36
			3033	829

Inventaires

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			3033	829
162	1982	Ecole des soins infirmiers, Morges	3	1
174	1985	Ecole professionnelle de Montreux		
24	1932	Ecublens	91	33
283	2005	Entraide familiale vaudoise, Lausanne	2	
25	1957	Epalinges	54	36
26	1938	Epesses	2	1
262	2000	EPS Echallens - Poliez-Pittet		
94	1966	Essertines-sur-Rolle	4	1
161	1982	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges		5
171	1984	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
274	2002	Etablissement secondaire d'Aubonne et environs	2	
180	1987	Etablissement scolaire Apples-Bière		1
261	2000	Etablissement scolaire Bercher-Pailly		
269	2001	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs		
178	1986	Etablissement scolaire de La Sarraz et environs		
278	2003	Etablissement scolaire de Gimel et environs		
189	1988	Etablissement scolaire de Gland		1
221	1992	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
271	2002	Etablissement scolaire du Sépey		
177	1986	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	1	1
267	2000	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle		
97	1966	Etoy	11	10
167	1983	Eysins	4	
134	1974	Faoug	5	1
110	1967	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		
63	1970	Fondation « Cités Val fleuri et Val paisible », Lausanne	2	3
184	1987	Fondation de l'Ecole du Château de Carrouge	40	1
215	1992	Fondation des arts et spectacles, Vevey	10	3
234	1994	Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	300	41
223	1992	Fondation du centre de formation et de développement « Virgile », Vevey	2	
218	1992	Fondation du centre de vie enfantine « Les Acacias », Prilly	17	2
194	1989	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	45	1
276	2002	Fondation du Château de Chillon, Veytaux	10	
169	1986	Fondation du Midi, Nyon		3
258	2000	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	10	2
235	1994	Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV, Nyon		
173	1985	Fondation Profa, Lausanne	69	12
237	1994	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	31	1
136	1985	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	48	5
46	1978	Forel-Lavaux	9	6
27	1951	Founex	12	4
28	1963	Froideville	6	4
59	1963	Gardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	1965	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	1974	Gilly	5	2
159	1982	Gimel	11	5
137	1974	Gingins	7	2
585	1964	Gland	56	17
165	1982	Gollion	2	1
529	1924	Grandson	19	15
30	1952	Grandvaux	13	6
80	1965	Granges-Marnand	6	8
186	1988	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin		1
277	2003	Haute école de théâtre de Suisse romande HETSR, Lausanne	14	
31	1960	Hermenches		
61	1971	Hôpital d'Aubonne	1	1
135	1974	Hôpital de Lavaux, Cully	2	2
77	1970	Hôpital de Morges	29	37
88	1964	Hôpital de Moudon		1
79	1964	Hôpital de Nyon	2	15
20	1969	Hôpital de Saint-Loup	11	41
89	1964	Hôpital du Chablais	8	8
92	1956	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	11	14
32	1947	Hôpital Riviera, site de Montreux	7	19
93	1974	Institution de Lavigny	69	64 **
33	1962	Jouxteins-Mézery	7	1
123	1972	Juriens	2	1
			4110	1271

Inventaires

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			4110	1271
4	1938	L a Forestière (AFV-BV)	11	18
65	1970	La Sarraz	11	6
71	1970	La Solidarité, Lausanne		1
534	1924	La Tour-de-Peilz	111	85 **
35	1951	Lavey-Morcles	4	3
536	1946	Le Chenit	41	39
37	1945	Le Lieu	7	2
538	1961	Le Mont-sur-Lausanne	43	30
211	1991	Les Cullayes	2	1
39	1932	Leysin	32	23
29	1974	Ligues de la santé, Lausanne	55	17
192	1989	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	20	13
40	1963	L'Isle	6	3
41	1947	Lonay	11	5
158	1982	Longirod	1	
42	1938	Lucens	20	18
182	1987	Lussy-sur-Morges	3	
543	1930	Lutry	86	46 *
86	1964	M aison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72	1970	Maison de retraite de Coppet		
200	1990	Method		
125	1973	Mex	3	
44	1955	Mézières	6	2
139	1975	Mies	7	3
145	1977	Molondin	1	
196	1989	Monnaz	1	1
118	1971	Mont-la-Ville		1
214	1992	Montcherand	1	
45	1960	Montpreveyres	3	1
546	1924	Montreux	353	224 **
47	1956	Montricher		2
83	1964	Mont-sur-Rolle	7	6
548	1924	Morges	254	136 *
109	1967	Morrens	3	3
49	1938	Moudon	30	26 **
82	1964	N yon	279	188 **
175	1986	O ffice central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4	
239	1996	Office intercommunal de la protection civile «Terre Sainte», Coppet		1
140	1976	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	20	6
179	1986	Office du tourisme, Payerne	1	1
252	1999	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	4	
50	1962	Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés Oriph	112	31
51	1940	Ollon	76	45
552	1924	Orbe	45	46
242	1998	Organe régional de protection civile Riviera, Montreux	6	1
263	2001	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	6	1
91	1965	Organisme médico-social vaudois, Lausanne	13	8
241	1998	Organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud, Echallens	1	
550	1969	Ormont-Dessous	11	7
90	1965	Ormont-Dessus	16	10
113	1968	Oron-la-Ville	8	3
253	1999	ORPC du district de Nyon	5	1
131	1973	P ailly	4	1
150	1979	Palézieux	7	2
100	1966	Paudex	8	3
553	1924	Payerne	68	78 *
122	1971	Peney-le-Jorat	2	1
54	1949	Penthalaz	16	6
55	1963	Penthaz	5	3
217	1992	Poliez-le-Grand	3	2
220	1992	Poliez-Pittet	3	
164	1982	Pompaples	4	1
199	1990	Prangins	15	8
598	1966	Préverenges	25	8
56	1927	Prilly	110	87 **
10	1969	Pro Senectute Vaud, Lausanne	55	54
273	2002	Protection civile région Morges	3	1
			6178	2591

Inventaires

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
			6178	2591
57	1941	Puidoux	12	8
558	1924	Pully	241	172 **
245	1998	Régionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559	1924	Renens	179	113 **
36	1984	Rennaz	3	3
16	1977	Résidence Grande-Fontaine, Bex	4	7
560	1945	Rivaz	1	2
99	1966	Roche	6	5
561	1924	Rolle	41	33
593	1966	Romanel-sur-Lausanne	18	9
244	1998	Saint-Barthélémy	2	
117	1969	Saint-Cergue	9	4
563	1942	Sainte-Croix	47	64
502	1966	Saint-Légier - La Chiésaz	30	15
565	1938	Saint-Prex	35	22
66	1957	Saint-Saphorin/Lavaux	2	1
67	1963	Saint-Sulpice	15	9
282	2005	Savigny	26	
68	1924	Service intercommunal de la gestion des eaux « SIGE », Vevey	85	69 **
142	1976	Service intercommunal d'adduction d'eau du Cercle de Coppet, SIDAC, Founex	5	
84	1964	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	44	22 **
275	2002	Service intercommunal d'épuration des eaux, Mézières et environs	1	
119	1971	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux « SIEL », Cully	2	1
210	1991	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	1	
149	1979	Servion	6	3
146	1977	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	4	1
13	1974	Société coopérative piscine et camping, Payerne	2	1
17	1969	Société coopérative de la piscine de Renens	9	1
69	1950	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	44	23
195	1989	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	2	2
2	1978	Sottens		
21	1978	Sullens	4	
53	1974	Thierrens	4	2
132	1973	Tolochenaz	4	1
213	1991	Treycovagnes	2	
N 285	2005	Triage des Auges	1	
227	1993	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230	1993	Triage forestier de Bullet	1	
128	1973	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	
166	1982	Triage forestier de la Venoge	2	
279	2003	Triage forestier intercommunal d'Aubonne au Marchairuz	1	
204	1991	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
185	1987	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de la Coudre	1	
181	1987	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
265	2001	Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
281	2004	Triage forestier intercommunal Mèbre-Talent	1	
160	1982	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
250	1999	TVT Services SA, Renens	6	
203	1991	Union des communes vaudoises, Pully	4	2
571	1924	Vallorbe	31	28 *
43	1969	Valorsa S.A., Renens	14	12
572	1924	Vevey	327	221 **
573	1927	Veytaux	9	4
193	1989	Villars-Tiercelin	4	
574	1954	Villeneuve	40	31
170	1984	Villette	5	3
105	1967	Vufflens-la-ville	5	2
75	1958	Vulliens	2	2
76	1956	Yens	16	8
577	1924	Yverdon-les-Bains	330	256 *
578	1952	Yvonand	13	13
126	1973	Yvorne	9	2
N 900	2005	ÉtaCom (personnel de l'Etat de Vaud)	39	
0		Membres libres (art. 148 des Statuts)		21
		Employeurs sortis (art. 11, 12 et 13a des Statuts)		12
Totaux			7937	3801

301 communes, services et institutions d'utilité publique.



Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2006

a) Pensions mensuelles

	Nbre pens.	Base	Alloc. rech.	Alloc. excep.	Total
Au 1er janvier 2005	3'625	6'253'536.45	635'338.60	22'712.60	6 911'587.65
Augmentation / Diminution	163	389'876.40	- 26'409.90	- 1'781.65	361'684.85
Au 1er janvier 2006	3'788	6'643'412.85	608'928.70	20'930.95	7'273'272.50

Se décomposant comme il suit :

2'024	(1'934)	retraites	4'660'419.70	364'702.05	5'718.90	5'030 840.65
43	(34)	invalidités temporaires	61'457.90	0.00	0.00	61'457.90
653	(632)	invalidités définitives	994'491.70	63'423.30	1'624.60	1'059'539.60
758	(726)	conjoints survivants	807'819.55	176'376.45	13'587.45	997'783.45
310	(299)	enfants	119'224.00	4'426.90	0.00	123'650.90
3'788	(3'625)	pensions	6 643 412.85	608 928.70	20 930.95	7 273 272.50

b) Fonds de solidarité

20	(21)	prestations				7 993.00
-----------	-------	-------------	--	--	--	----------

c) Suppléments temporaires

322	(270)	retraites				336 832.80
35	(25)	invalidités temporaires				20 513.55
124	(128)	invalidités définitives				59 330.20
481	(21)	suppléments				416 676.55

d) Avances AVS

134	(121)	en cours de paiement				76 272.45
190	(186)	en cours de remboursement				66 323.65

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes (pensions mensuelles et avances AVS) au 1er janvier 2006, ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à:

	Montants exprimés en millions de francs	
	Prestations mensuelles	Suppléments temporaires
- au taux de 0,0 %	1'666,26	24,02
- au taux de 3,5 %	1'125,09	20,12
- au taux de 4,0 %	1'072,57	19,68

Appendice

e) Pensions mensuelles découlant de la LPP

Les pensions d'invalidité, de veuves et d'enfants LPP qui ont pris naissance en 2002 ont bénéficié d'une indexation au 1er janvier 2006. Le taux fixé par le Conseil fédéral était de 2.8%.

	Nbre pens.	Base	Alloc. rech.	Total
Au 1er janvier 2005	2'809	1'095'380.60	20'497.40	1'115'878.00
Augmentation	125	104'559.50	12.35	104'571.85
Au 1er janvier 2006	2'934	1'199'940.10	20'509.75	1'220'449.85

Se décomposant comme il suit :

1'913	(1'806)	retraites	843'022.85	0.00	843'022.85
391	(394)	invalidités	211'338.85	11'757.05	223'095.90
471	(442)	veuves	123'533.25	7'779.05	131'312.30
159	(167)	enfants	22'045.15	973.65	23'018.80
2'934	(2'809)	pensions	1'199'940.10	20'509.75	1'220'449.85

Valeur en capital de ces pensions (allocations comprises) s'élève à :

- au taux de 0,0% CHF 265,28 millions
- au taux de 3,5% CHF 183,83 millions
- au taux de 4,0% CHF 175,70 millions

En 2005, nous avons dû verser un complément de rente annuel de **CHF 213.00** conformément aux dispositions de la LPP.

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CIP (rachat compris)

Entrée dans la CIP à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	75	91	166
21	69	42	111
22	237	145	382
23	160	90	250
24	188	142	330
25	204	173	377
26	222	175	397
27	208	144	352
28	191	117	308
29	170	109	279
30	172	101	273
31	174	114	288
32	157	109	266
33	129	115	244
34	147	122	269
35	120	124	244
36	110	135	245
37	104	147	251
38	87	138	225
39	71	141	212
40	78	164	242
41	57	150	207
42	50	115	165
43	53	114	167
44	48	113	161
45	37	107	144
46	28	102	130
47	24	93	117
48	25	83	108
49	19	78	97
50	12	67	79
51	15	59	74
52	12	54	66
53	10	48	58
54	4	32	36
55	8	29	37
56	3	24	27
57	7	22	29
58	9	18	27
59	7	11	18
60	2	7	9
61	5	4	9
62	-	7	7
Total	3'508	3'975	7'483
Age moyen à l'entrée:	31.01	36.01	33.09
<i>En 2004</i>	<i>31.00</i>	<i>35.09</i>	<i>33.07</i>

Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2006

Âge	hommes	femmes	Effectif total
20 ans	1	-	1
21	-	2	2
22	6	5	11
23	14	18	32
24	33	23	56
25	36	40	76
26	36	47	83
27	40	52	92
28	31	47	78
29	46	55	101
30	41	55	96
31	58	65	123
32	75	67	142
33	75	69	144
34	73	78	151
35	88	85	173
36	67	99	166
37	96	96	192
38	92	108	200
39	100	101	201
40	103	117	220
41	127	125	252
42	142	137	279
43	112	131	243
44	131	135	266
45	112	135	247
46	126	175	301
47	110	127	237
48	123	163	286
49	121	145	266
50	136	123	259
51	102	129	231
52	98	98	196
53	109	126	235
54	103	112	215
55	95	136	231
56	88	128	216
57	103	129	232
58	92	109	201
59	95	97	192
60	84	79	163
61	70	82	152
62	43	54	97
63	33	54	87
64	29	15	44
65	13	1	14
66	-	1	1
Total	3'508	3'975	7'483
Age moyen :	45.04	45.05	45.05
01 01 2005	45.01	44.08	44.11

Âge de la retraite

a) Age prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2006, l'âge minimum prévisible de la retraite des 7483 assurés du plan de base est le suivant :

Age minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	1	-	1
56 ans	2	-	2
57 ans	40	15	55
58 ans	503	352	855
59 ans	181	141	322
60 ans	210	174	384
61 ans	222	176	398
62 ans et plus	<u>2'349</u>	<u>3'117</u>	<u>5'466</u>
Total	3'508	3'975	7'483
Age moyen de la retraite :	61.00	61.04	61.02
<i>01 01 2005</i>	<i>60.11</i>	<i>61.03</i>	<i>61.01</i>

b) Age effectif de la retraite

Durant l'année 2005, 164 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Age effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
56 ans	1	-	1
57 ans	16	4	20
58 ans	1	5	6
59 ans	6	5	11
60 ans	9	7	16
61 ans	7	4	11
62 ans	14	25	39
63 ans	11	5	16
64 ans	9	7	16
65 ans	<u>27</u>	<u>1</u>	<u>28</u>
Total	101	63	164
Age moyen de la retraite :	61.09	61.02	61.07
<i>En 2004</i> <i>168 retraites :</i>	<i>61.10</i>	<i>61.03</i>	<i>61.07</i>

⋮

**Une plate-forme de compétences unique pour les institutions
d'assurance vie et de prévoyance publiques ou privées**



⋮
Signe d'excellence



Vous êtes une caisse de pensions publique ou privée, une institution publique ou privée dans le domaine de l'assurance vie et de la prévoyance: Les Retraites Populaires-Services aux Institutionnels vous proposent, sur mesure, l'ensemble des services nécessaires à la réalisation de vos objectifs.

En fonction de ses besoins spécifiques, votre institution disposera de la structure de services optimale à l'issue d'une étude personnalisée et approfondie.


Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels

Pour la prévoyance professionnelle de votre personnel

Profitez de nos 80 ans d'expérience !

Fonctionnant en primauté des prestations, nous offrons à nos assuré(e)s un plan de prévoyance moderne avec retraite à la carte.

Nous avons fixé notre objectif de rente à 60% de la moyenne des salaires assurés des trois dernières années après 35 années d'assurance. L'âge minimum de la retraite est fixé à 57 ans. L'adaptation au renchérissement des rentes est assurée par la Caisse en fonction de ses moyens financiers.



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Réception

Rue Caroline 11

Contact

Case postale 288

1001 Lausanne

Tél.: 021 348 24 51

info@cipvd.ch / www.cipvd.ch

Communes vaudoises
Associations de communes
Services intercommunaux
Institutions d'utilité publique



La CIP est gérée par Les Retraites Populaires
qui sont certifiées ISO 9001 et PM 9001

Les Retraites Populaires
Services aux Institutions